PARIS 21e SIÈCLE

© Mairie de Paris

« 8-Co-Naissance », installation éphémère – Thierry Dreyfus – Bibliothèque nationale de France, Nuit Blanche 2006
Musiques : Placebo et Henri Scars Struck – Curateurs : Nicolas Bourriaud et Jérôme Sans – Production : APC

SOMMAIRE

8 Avant-propos, *Anne Hidalgo*

12 Les cahiers d'arrondissement : mode d'emploi

LES DYNAMIQUES

14 Population : un regain attendu
19 Logement à Paris : où en sommes-nous ?
21 Des contraintes récentes sur le marché du logement
23 Un dynamisme fragile de l'économie et de l'emploi

LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTION

28 Un destin nommé agglomération
29 Priorité à l'aménagement, sous toutes ses formes
34 Une prise en compte accrue de toutes les questions environnementales
38 Équipements de quartier : réduire les inégalités

ET MAINTENANT, QUELLES PERSPECTIVES ?

48 Préserver l'environnement : une question désormais reconnue comme vitale
51 Poursuivre le renouvellement urbain interne : une nécessité
56 Paris, métropole

Paris doit faire face à une évolution profonde du monde

PAR ANNE HIDALGO

PRÉSIDENTE DE L'APUR
1RE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS,
CHARGÉE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE

Paris est le cœur d'une agglomération de près de 10 millions d'habitants, parmi les plus dynamiques à l'échelle internationale. C'est un statut que la capitale française dispute avec de nombreuses métropoles mondiales, qui n'hésitent pas à multiplier les initiatives afin d'asseoir leur rang et leur identité. Paris demain encore devra savoir imposer sa modernité pour conserver son rang.
Récemment, Paris s'est mis en mouvement.
Les actions concrètes d'aménagement se sont multipliées afin de répondre aux besoins de tous les Parisiens, incluant des logements nouveaux, des équipements, des jardins, de nouvelles lignes de transport, l'accueil de l'emploi, de la recherche et de l'innovation. Des outils importants ont été mis en place : Plans local d'urbanisme (PLU), et de l'habitat (PLH), un projet de Plan des déplacements (PDP), un Plan climat. Sont venus s'ajouter le Plan de prévention du risque inondation, adopté par l'État en 2003 et récemment réajusté ; le Plan régional de protection de l'atmosphère (PPA), désormais approuvé ; ou encore le nouveau Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), signé entre l'État et la Ville pour renouveler et renforcer les actions en faveur des quartiers en difficulté.

À présent, Paris et son agglomération se préparent à se doter de perspectives à plus long terme et à la bonne échelle, pour répondre aux défis multiples qui se présentent et prétendre au statut de métropole résolument moderne et forte d'un développement durable. De nouvelles dynamiques ont d'ores et déjà émergé à la faveur de la révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), mené par l'assemblée régionale et à la suite des travaux de la Conférence métropolitaine de l'agglomération parisienne initiée par des élus de l'agglomération centrale. L'État a également fait connaître son intention de prendre toute sa part aux réflexions en cours.
Aujourd'hui, les choses sont loin d'être figées. Paris a l'obligation d'être respectueux de son patrimoine et de son histoire. Mais, en entrant dans le XXIe siècle, Paris doit s'enrichir de nouvelles créativités : paysage urbain et architecture, logements, emploi et vitalité de l'économie, déplacements, environnement et nouveaux principes de répartition de l'espace public. Ces sujets passionnent les Parisiens et les habitants de l'agglomération, qu'ils s'en inquiètent ou qu'ils s'en réjouissent, comme toutes les concertations menées ces dernières années, ainsi que les grands questionnaires qui leur ont été adressés sur le PLU et le PDP, l'ont abondamment montré. Ils sont par ailleurs fortement portés par le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Paris va changer de visage.
De nouvelles questions émergent, qui conduisent désormais à inventer des projets en lien avec un paysage urbain renouvelé et à concevoir des outils permettant de renforcer le rôle et les atouts des villes, en tenant compte du grand potentiel qui ressort de leur coopération. Ce sera le lot aussi de la métropole parisienne. Il ne faut pas s'y tromper : l'avenir des villes, quelle que soit leur importance, repose aujourd'hui sur leur capacité, y compris collective, à répondre à ces questions.

Ce document retrace non seulement le chemin déjà parcouru mais également les évolutions qui, progressivement, dessinent le visage futur de Paris… Le Paris du nouveau siècle, notre avenir ■

Sommaire Sommaire général Fermer

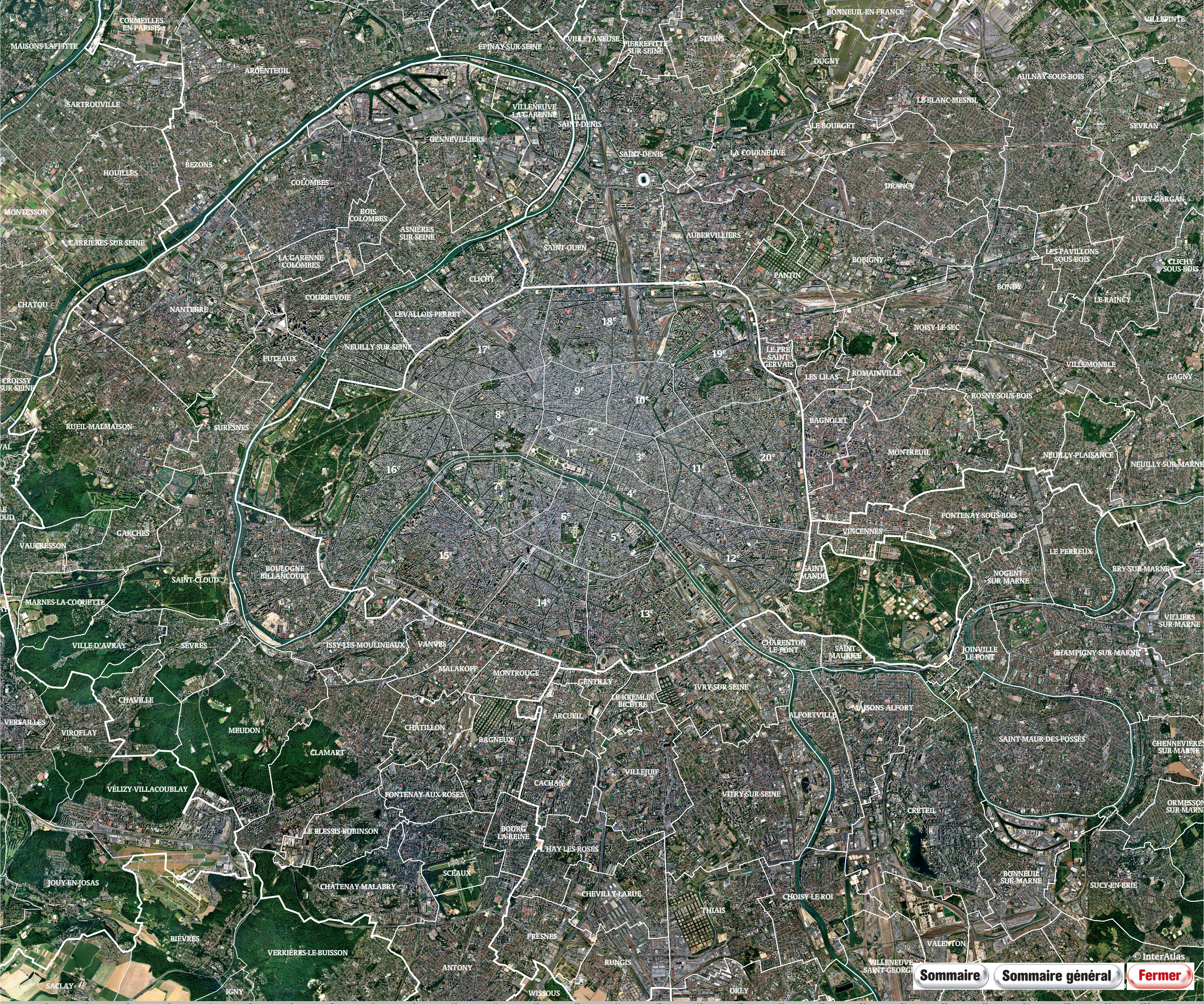
CORMEILLES EN PARISIS
MAISONS-LAFFITTE
ARGENTEUIL
SARTROUVILLE
ÉPINAY-SUR-SEINE
VILLETANEUSE
PIERREFITTE SUR-SEINE
STAINS
BONNEUIL-EN-FRANCE
VILLEPINTE
DUGNY
AULNAY-SOUS-BOIS
LE BLANC-MESNIL
VILLENEUVE LA GARENNE
ILE SAINT-DENIS
LE BOURGET
SEVRAN
GENNEVILLIERS
SAINT-DENIS
LA COURNEUVE
HOUILLES
BEZONS
COLOMBES
DRANCY
LIVRY-GARGAN
MONTESSON
BOIS COLOMBES
ASNIÈRES SUR-SEINE
AUBERVILLIERS
CARRIÈRES-SUR-SEINE
SAINT-OUEN
LES PAVILLONS SOUS-BOIS
LA GARENNE COLOMBES
BOBIGNY
CLICHY SOUS-BOIS
CLICHY
PANTIN
CHATOU
COURBEVOIE
BONDY
NANTERRE
LE RAINCY
LEVALLOIS-PERRET
18e
NOISY-LE-SEC
NEUILLY-SUR-SEINE
17e
19e
LE PRÉ SAINT-GERVAIS
PUTEAUX
VILLEMOMBLE
LES LILAS
ROMAINVILLE
GAGNY
CROISSY SUR-SEINE
9e
10e
ROSNY-SOUS-BOIS
8e
RUEIL-MALMAISON
SURESNES
2e
BAGNOLET
1er
3e
20e
MONTREUIL
NEUILLY-PLAISANCE
16e
11e
NEUILLY-SUR-MARNE
7e
4e
6e
5e
FONTENAY-SOUS-BOIS
VINCENNES
GARCHES
VAUCRESSON
15e
12e
LE PERREUX
BRY-SUR-MARNE
BOULOGNE BILLANCOURT
SAINT-MANDÉ
NOGENT SUR-MARNE
SAINT-CLOUD
14e
13e
MARNES-LA-COQUETTE
VILLIERS SUR-MARNE
CHARENTON LE-PONT
VILLE-D'AVRAY
SÈVRES
ISSY-LES-MOULINEAUX
VANVES
SAINT-MAURICE
JOINVILLE LE-PONT
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
MALAKOFF
MONTROUGE
GENTILLY
IVRY-SUR-SEINE
CHAVILLE
LE KREMLIN BICÊTRE
ARCUEIL
MAISONS-ALFORT
VERSAILLES
VIROFLAY
MEUDON
CHÂTILLON
ALFORTVILLE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
BAGNEUX
CHENNEVIÈRES SUR-MARNE
CLAMART
VILLEJUIF
CACHAN
VÉLIZY-VILLACOUBLAY
VITRY-SUR-SEINE
FONTENAY-AUX-ROSES
CRÉTEIL
ORMESSON SUR-MARNE
LE PLESSIS-ROBINSON
BOURG-LA-REINE
L'HAY-LES-ROSES
SCEAUX
BONNEUIL SUR-MARNE
SUCY-EN-BRIE
JOUY-EN-JOSAS
CHÂTENAY-MALABRY
CHEVILLY-LARUE
CHOISY-LE-ROI
THIAIS
BIÈVRES
FRESNES
VALENTON
VERRIÈRES-LE-BUISSON
RUNGIS
ANTONY
VILLENEUVE SAINT-GEORGES
SACLAY
IGNY
WISSOUS
ORLY
© InterAtlas
Sommaire
Sommaire général
Fermer
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 km

LES DYNAMIQUES

Les cahiers d'arrondissement : mode d'emploi

Rassemblés dans le DVD joint, ces cahiers reprennent dans leur ensemble la trame des documents précédemment publiés. L'analyse des données statistiques disponibles y est complétée par une approche plus sensible de la vie et du cadre urbains, certaines questions faisant ensuite l'objet d'une démarche à caractère prospectif, fonction de la situation de chaque arrondissement.

Les cahiers d'arrondissement rappellent brièvement les grandes données caractéristiques de Paris, à l'échelle de la capitale et de l'arrondissement, ainsi que les tendances constatées au cours des dernières années lorsque celles-ci sont disponibles.

Il est vrai que quelques années représentent un délai court pour apprécier certaines données et mesurer une opération d'aménagement : dix à quinze ans sont en effet requis pour une petite opération, davantage encore pour une opération plus vaste.
Mais par ailleurs, certaines évolutions sont particulièrement rapides, comme celle des cycles économiques qui pèsent sur l'activité ou celle des valeurs foncières qui pèsent sur le logement. Elles obligent à réagir vite et parfois à réorienter, les opérations sur la base des données disponibles, même si ces dernières ne sont pas complètes.

Évolution de la population parisienne 1975-2006

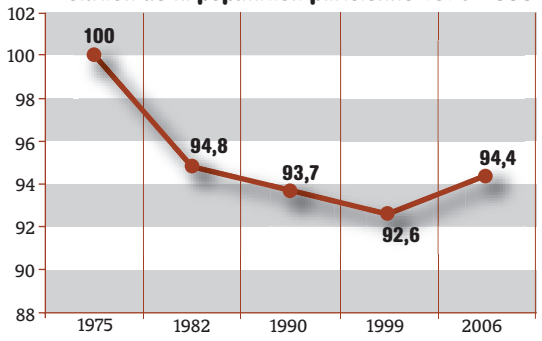

base 100 en 1975 : 2 296 945 habitants

Source : RP Insee

Population : un regain attendu

Au 1er janvier 2006, Paris comptait 2 168 600 habitants, soit 6 300 de plus chaque année depuis le 1er janvier 1999. Un véritable regain pour Paris, dont la population avait fortement chuté entre 1975 et 1999 (– 0,3 % par an).
Cette croissance est également visible à l'échelle de la région, surtout dans la petite couronne. Ce sont ainsi 19 % de la population de l'Ile-de-France qui occupent 1 % du territoire régional.

Un dynamisme démographique qui touche essentiellement les arrondissements périphériques de Paris

Parmi les secteurs concernés par cette croissance, on retrouve logiquement les arrondissements périphériques, où la construction a été la plus dynamique ces dernières années.
Parmi ceux qui ont perdu des habitants, les 4e et 16e arrondissements sont les plus touchés : la part des logements inoccupés y a augmenté, alors que le nombre de logements est resté stable.

Arrondissements concernés par la croissance
1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e

Arrondissements ayant perdu des habitants
4e, 7e, 8e, 10e, 16e, 17e

Source : RP Insee

© Apur

Une densité humaine de 650 habitants et emplois à l'hectare, mais de fortes disparités entre les arrondissements

Du fait de cette croissance, la densité brute de population à Paris reste élevée, avec 247 habitants à l'hectare en 2005. Plus pertinente en terme d'occupation de l'espace, la densité humaine (cumul habitat-emploi) atteint 650 personnes à l'hectare. Toutefois, des écarts importants subsistent entre les 1er, 2e, 8e et 9e arrondissements (de 1 000 à 1 400 personnes à l'hectare) et les 7e, 13e, 14e, 16e, 18e et 19e arrondissements (moins de 600 en moyenne).

Une taille des ménages en voie de stabilisation

La taille des ménages, qui explique en partie l'évolution de la population, semble s'être stabilisée à 1,88 personne par ménage en 2005, contre 1,87 en 1999, alors qu'auparavant elle baissait.
Là où elle est en hausse, c'est tantôt grâce à la natalité (dans les 9e, 17e et 19e), tantôt parce que les familles sont en progression dans des logements anciennement occupés par des personnes âgées (c'est le cas du 16e).

Une capitale qui reste jeune, au détriment des plus de 60 ans

La structure par âge de la population parisienne reste marquée par une forte présence des 20-39 ans (35 %), liée à l'attractivité de la capitale. Si le poids des moins de 20 ans est modeste (19 %), il augmente depuis 1999 sous l'effet de la reprise de la natalité. En revanche, la part des personnes âgées de 60 ans et plus, toujours importante par rapport à la région (19 % contre 17 %), reste stable malgré l'arrivée à cet âge des générations quantitativement importante d'après-guerre.
Un phénomène qu'expliquent les départs au moment de la retraite, ainsi que le développement des doubles résidences.

Davantage de familles nombreuses à l'ouest parisien et davantage de familles monoparentales à l'est

Même s'il n'existe pas de données très récentes à ce sujet, les familles avec enfants restent assez peu nombreuses dans la capitale (22 % des ménages contre 37 % en Ile-de-France).
Elles vivent surtout dans les arrondissements pourvus de grands logements (8e, 16e) ou de nombreux logements sociaux (13e, 19e, 20e).
Près de 23 % des familles parisiennes sont monoparentales, avec des proportions élevées dans les 11e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Arrondissements où la taille des ménages est forte (plus de 1,95 personne)
8e, 13e, 16e, 19e, 20e

Arrondissements où la taille des ménages est faible (moins de 1,75 personne)
1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 11e

Arrondissements où la taille des ménages est en hausse
1er, 4e, 5e, 8e, 9e, 13e, 16e, 17e, 18e, 19e

Source : RP Insee

Paris toujours aussi cosmopolite

La grande diversité des origines de la population parisienne demeure une spécificité de la capitale, avec 14,5 % d'étrangers dont 70 % sont originaires d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne.

Part d'étrangers dans la population parisienne

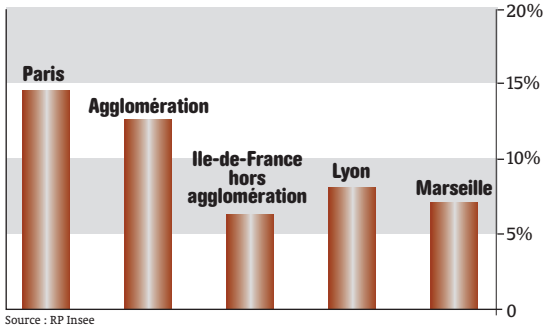

Source : RP Insee

Sommaire Sommaire général Fermer

Densité humaine – 1999-2004

Densité cumulée population 1999 et emplois salariés 2004 (CLAP*)

Population et emploi à l'hectare

- moins de 200
- de 200 à 500
- de 500 à 800
- de 800 à 1 100
- de 1 100 à 1 400
- de 1 400 à 2 500
- plus de 2 500

Équipements

- espaces verts et sportifs, cimetières…
- SNCF, non renseigné

Source : Ilots et équipements Apur
Bâtiments : BD TOPO (R) PAYS Copyright IGN
Recensement de la population 1999 (Insee)
CLAP* 2004 – Traitement Apur

* CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif) est un système d'information de l'Insee alimenté par différentes sources, dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées, par activité, notamment sur l'emploi.

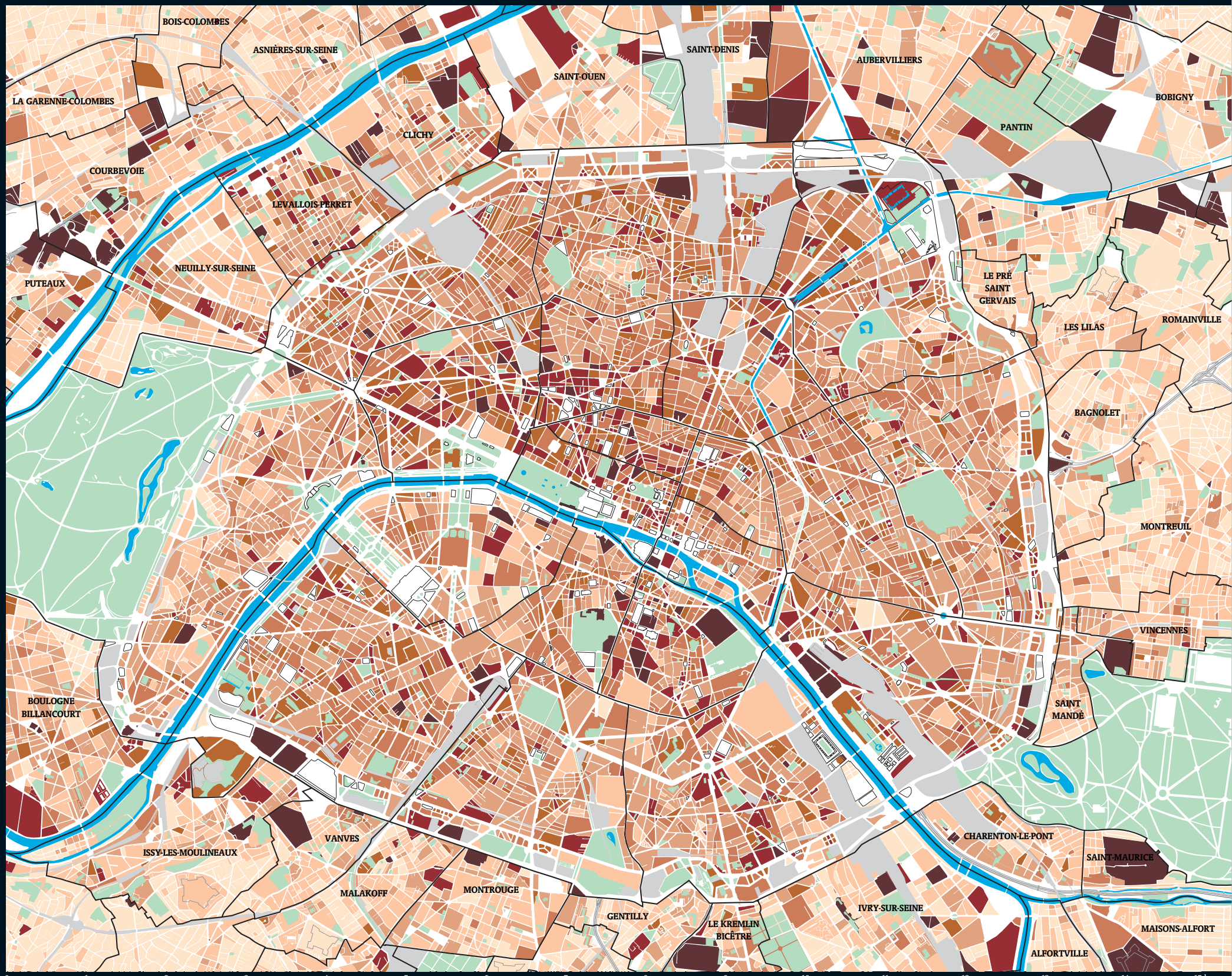

Carte

Arrondissements comptant plus de 40 % de cadres et professions intellectuelles **1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 14e, 15e, 16e**
Arrondissements comptant le moins de cadres et professions intellectuelles **18e, 19e, 20e**
Arrondissements comptant 10 à 14 % d'ouvriers **2e, 11e, 13e**
Arrondissements comptant 15 à 16 % d'ouvriers **10e, 18e, 19e, 20e**

Source : RP Insee

Une capitale qui reste attractive pour les cadres et les intellectuels

Si, dans cette courte période, les statistiques manquent, on sait qu'en 1999, avec 1,12 million de personnes, la population active parisienne comprenait nettement plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures que l'Ile-de-France (35 % contre 21 %). Si l'on y observe un poids similaire de professions intermédiaires (23 % contre 25 %), Paris compte moins d'employés (25 % contre 30 %) et d'ouvriers (10 % contre 18 %) que la région.
Concernant plus précisément la répartition des emplois occupés à Paris, pour 1,6 million d'emplois en 1999, 24 % concernaient des cadres, 20 % des professions intermédiaires, 36 % des employés et 11 % des ouvriers.

Des écarts de revenus persistants entre les quartiers

En 2005, le revenu médian parisien s'élevait à près de 21 800 € par unité de consommation (contre 22 088 € dans les Hauts-de-Seine, 18 936 € dans le Val-de-Marne et 17 719 € en Seine-Saint-Denis). Si Paris figure au troisième rang régional, ce chiffre masque des écarts importants entre les arrondissements. Le revenu médian est inférieur à 20 000 € par unité de consommation dans les 10e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Il est supérieur à 30 000 € dans les 6e, 7e, 8e et 16e arrondissements.

ZAC Paris Rive Gauche, 13e arrondissement, université Paris-Diderot, place du Rectorat

© Apur

Logements à Paris : où en sommes-nous ?

Davantage de logements et de résidents à l'année

Paris comptait 1 330 000 logements au 1er juillet 2005. Un chiffre en légère augmentation depuis 1999, en particulier dans les 19e et 20e arrondissements, ainsi que dans le 8e, où un nombre important de bureaux a été transformé en logements. 84,7 % des logements sont occupés à titre de résidence principale, les autres ne l'étant qu'une partie de l'année. Depuis 1999, l'Insee estime que le nombre de logements inoccupés diminue, tandis que les résidences principales sont en hausse (+15 200 depuis 1999). Cette évolution relèverait d'une tendance nationale plus marquée dans les grandes villes.

© Apur

Vue depuis le parc de Belleville, 20e arrondissement

De plus en plus de propriétaires

Paris accueille toujours une majorité de locataires (62 %), mais la part des propriétaires augmente : elle atteignait 32 % en 2005, chiffre désormais proche de ceux relevés à Lyon, Bordeaux ou Toulouse.

Arrondissements où le nombre de propriétaires augmente nettement (+ 4 %) **5e, 11e, 14e, 16e**
Arrondissements où les locataires sont les moins nombreux **7e, 9e, 16e**
Arrondissements où les locataires sont les plus nombreux (70 %) **13e, 19e, 20e**

Source : RP Insee

Des Parisiens peu mobiles dans leur ensemble

En 2004, 80 % des résidents disaient déjà habiter Paris cinq ans auparavant. Les nouveaux habitants sont logiquement plus présent dans le 5e arrondissement (24 %), où s'installent de nombreux jeunes qui viennent faire ou terminer leurs études à Paris, et plus rares dans le 19e (15 %), arrondissement qui concentre les logements sociaux, où la mobilité est faible.

Logements sociaux : 1 logement parisien sur 8 concerné

Paris comptait 176 023 logements sociaux au 1er janvier 2007, soit près de 15,4 % des résidences principales, contre 13,4 % en 2001.
Au 1er janvier 2008, le chiffre atteint 190 000 logements sociaux y compris ceux qui sont financés et en attente de livraison. Des progrès significatifs qui, toutefois, concernent surtout la périphérie et l'est de Paris : plus de 30 % dans les 13e et 19e, 20 à 30 % dans les 14e et 20e. Dans la durée du programme local de l'habitat, entre 2001 et 2007, la préfecture et le département de Paris ont ainsi agréé 30 016 logements sociaux, dont plus de 78 % dans les neuf arrondissements périphériques. Malgré ces progrès, quatorze arrondissements présentent encore une part faible de logements sociaux, les 2e, 3e, 6e, 7e, 8e, 9e et 16e restant les moins bien pourvus (moins de 4 %). Dans ce contexte, l'engagement a été pris d'atteindre les 20 % de logements sociaux à Paris en 2014, soit six ans avant l'objectif fixé par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains).

Nombre de logements sociaux agréés entre 2001 et 2007	**30 016**
PLAI (logements très sociaux)	7 177
PLUS (logements sociaux)	14 130
PLS (logements intermédiaires)	8 709
Logements neufs	12 907
Logements à réhabiliter	7 369
Logements à conventionner sans travaux	9 740

Source : Ville de Paris

Sommaire Sommaire général Fermer

Immeuble de logements, Ilot Biscornet, 12e arrondissement
Architectes : BP Architectures (Jean Bocabeille et Ignacio Prego)

© BP Architecture - Jean Bocabeille, Ignacio Prego

© TEREOGRAPH

ZAC Claude Bernard, 19e arrondissement,
immeuble de logements et commerces (à gauche), architectes : atelierZündel et Cristea architectes – Immeuble de logements (à droite), architectes : Brossy et Associes – – immeuble de bureaux (en fond), architectes : Jacques Ferrier Architectures

Un parc social de fait qui perdure

Une attention nouvelle est aujourd'hui portée à ces logements privés qui présentent, au regard de leur occupation, marquée par une précarité sociale importante, un profil proche de celui du parc social public. D'après l'étude menée en 2003 par Atemha, environ 55 000 logements du parc privé, principalement situés dans l'est de Paris (10e, 11e, 18e, 19e, 20e et est du 17e), constitueraient le « noyau dur » de ce parc social de fait, représentant environ 11 % des résidences principales du parc locatif privé.

Le parc de logements poursuit sa modernisation

La question du confort du logement est intimement liée à celle du parc social de fait. En 1999, 10 % de logements restaient encore sans WC intérieurs, ni baignoire ni douche. L'action de la Ville se poursuit donc activement dans ce domaine, et les premiers résultats sont là. Parmi les 1 030 immeubles dégradés ou insalubres identifiés par l'Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé à Paris, 340 étaient sortis de cette situation d'indignité en janvier 2008. Si les immeubles les plus dégradés ont fait l'objet d'une appropriation publique par la Siemp ou la Semavip, dans le cadre de leurs conventions publiques d'aménagement, 231 ont été libérés de leurs occupants pour être traités. Quant aux immeubles les moins dégradés, bénéficiant d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des aides financières et techniques pour la réalisation de travaux, 106 sont aujourd'hui entièrement réhabilités.

Des contraintes récentes sur le marché du logement

Vente à la découpe : un phénomène qui a pris brutalement de l'importance

La vente à la découpe est la vente lot par lot d'ensembles de locaux à usage d'habitation ou mixte, consécutive à la mise en copropriété de tout ou partie d'un immeuble détenu par un seul propriétaire. Ce phénomène a pris, ces dernières années, une ampleur particulière, touchant 15 % des appartements vendus en 2004 à Paris. Les vendeurs sont d'origines diverses, mais les acheteurs sont à 87 % des particuliers.
Selon la Chambre des notaires de Paris, à la fin des années 1990, ces ventes étaient principalement localisées dans les arrondissements populaires (9e, 10e, 12e, 19e et 20e), ainsi que dans les quartiers connaissant d'importantes opérations de restructuration (1er, 2e, 3e, 4e et 11e). Tout en restant très dynamique dans les 1er et 19e arrondissements, ce marché s'est étendu, ces dernières années, aux quartiers de l'ouest abritant un important patrimoine haussmannien détenu par les institutionnels (7e, 8e et 16e). La Ville préoccupée par la disparition de ce parc locatif, a usé dans certains cas de son droit de préemption. Elle a ainsi acquis, directement ou indirectement, de très nombreux logements.

Catégories de logements sociaux agréés entre 2001 et 2007

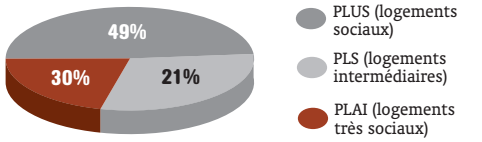

Types de logements sociaux agréés entre 2001 et 2007

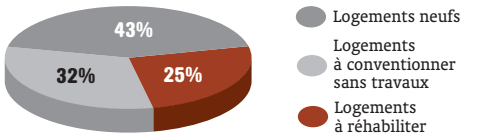

Les vendeurs

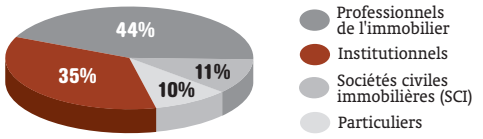

Source : Ville de Paris

Hausse du prix de vente au m² en 2001-2007 (en %)

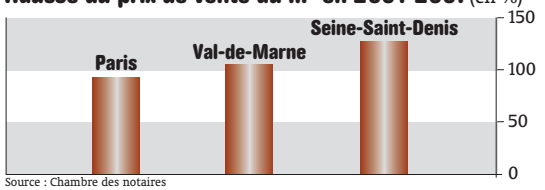

Source : Chambre des notaires

Montant des loyers au 1er janvier 2007 (€/m²)

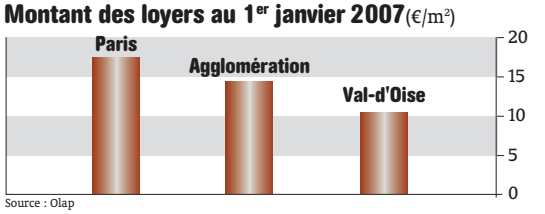

Source : Olap

Accroissement des valeurs foncières : Paris rattrapé par l'Ile-de-France

Depuis plusieurs années, les valeurs foncières parisiennes ne cessent de croître, continuant leur progression amorcée à partir du plancher du milieu des années 1990. Au 3e trimestre 2007, le prix de vente au mètre carré à Paris s'élevait ainsi à 6 180 €, soit deux fois plus qu'en Seine-Saint-Denis, pour une moyenne de 4 525 € en Ile-de-France. Toutefois, la hausse est plus modérée à Paris que dans les autres départements de la région, qui opèrent donc une forme de rattrapage.

Par ailleurs, d'importants écarts existent entre les arrondissements, depuis le 6e (9 140 € le m²) jusqu'au 19e (4 880 € le m²), et davantage encore entre les quartiers, depuis Notre-Dame dans le 4e (10 650 € le m²) jusqu'à la Villette dans le 19e (4 500 € le m²).
De même, les loyers au 1er janvier 2007 ont connus une forte hausse, avec des écarts sensibles entre les arrondissements, de 15,4 € le m² à 21,9 € le m² dans le 7e arrondissement. Ces écarts sont toutefois moins marqués que pour les valeurs foncières.

© Rudy Ricciotti

ZAC Paris Rive Gauche « Projet mixte T8 », 13e arrondissement
Immeuble de logements, commerces et bureaux.
Architecte : Rudy Ricciotti

Un dynamisme fragile de l'économie et de l'emploi

En 2002, la région Ile-de-France a produit près de 29 % de la richesse nationale, dont 30 % environ venaient du seul département de Paris. Celui-ci conserve donc un rôle économique majeur.

Une évolution de l'emploi très liée à l'offre de locaux nouveaux

Après la forte chute qu'il a connue dans les années 1990, atteignant son niveau le plus bas en décembre 1998, l'emploi parisien a rebondi ces dernières années, mais avec une moindre ampleur, alors qu'il a gagné 7 % sur l'ensemble de la région. Après cette reprise entre 1998 et 2001, il a de nouveau diminué en 2004 pour repartir à la hausse en 2005.
De fait, la relance de l'emploi reste pour une large part tributaire d'une offre adaptée, concentrée sur de nouveaux sites dont l'aménagement et le développement commencent tout juste à porter leurs fruits.
Derrière ces chiffres bruts, il faut toutefois percevoir, chez les entreprises parisiennes, des mouvements et un dynamisme toujours forts. Au 1er janvier 2006, leur nombre s'élevait à 262 682, soit 18 900 entreprises de plus qu'au 1er janvier 2001 (+1,5 %).

Une grande diversité de l'emploi parisien, marqué par la concentration spatiale

Même s'il n'existe, là encore, aucune donnée complète récente, le tertiaire continue de représenter un poids important dans l'économie parisienne, qu'il s'agisse des services aux entreprises (340 000 emplois), du commerce (296 000 emplois) ou du tourisme (145 000 emplois). Les domaines d'excellence que sont l'édition, la presse, la recherche ainsi que l'industrie de la mode et du luxe participent eux aussi largement au rayonnement de la capitale. Le secteur public est également très présent, avec près de 19 % des emplois salariés parisiens, dépassant 40 % dans les 5e et 7e arrondissements et atteignant 64 % dans le 4e. Pour autant, seuls 50 % des emplois correspondent réellement à des emplois de bureau, contre 42 % en Ile-de-France.
Le taux d'emploi pour un résident actif, qui avait chuté début 1999, a connu un net regain en 2003, du fait de la reprise de l'emploi parisien.

La densité d'emplois salariés est forte dans le centre rive droite, où se développe le quartier des affaires de la capitale (des 1er et 2e arrondissements au nord du 16e et au sud-ouest du 17e, en passant par les 8e et 9e). Nombreux sont les arrondissements à accueillir, en outre, des activités spécifiques :
- 1er et 9e : bijoutiers, joailliers et agences de voyage ;
- 2e, 3e et 11e : confection et habillement ;
- 5e et 6e : édition, enseignement supérieur et recherche ;
- 8e : haute couture et grands sièges sociaux ;
- 11e et 12e (faubourg Saint-Antoine) : artisans du meuble ;
- 13e et 14e : activités hospitalières ;
- 18e : entreprises de fret et de transport routier ;
- 18e, 19e et 20e : sociétés de nettoyage et de sécurité ainsi que de nombreux services sociaux, récemment créés.

Tout ceci traduit l'extrême diversité, le brassage et la vitalité de l'emploi parisien, qui trouve des avantages évidents à cette concentration spatiale.

Évolution de l'emploi parisien 1990-2006

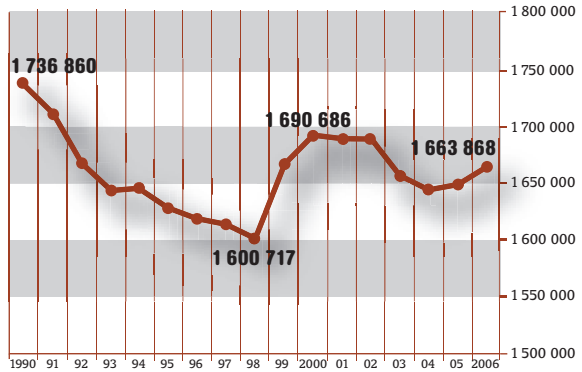

Source : Insée, estimations annuelles d'emplois

Taux d'emploi par résident actif 1990-2003

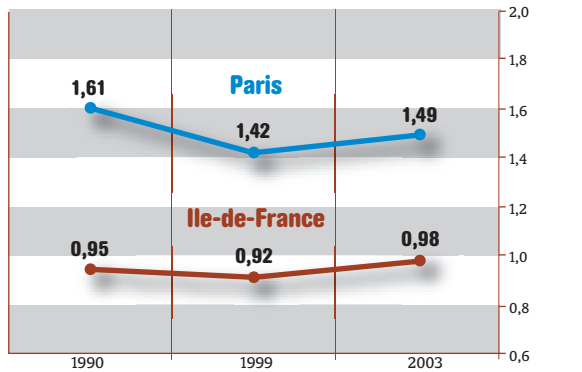

Sommaire Sommaire général Fermer

Arrondissements présentant (selon l'indicateur Insee 12-2006) un taux de chômage égal à la moyenne de Paris (8,9 %) **3e, 9e, 13e, 17e**
Arrondissements présentant un taux de chômage inférieur à la moyenne **1er, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 14e, 15e, 16e**
Arrondissements présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne **2e, 10e, 11e, 18e, 19e, 20e**

Source : Insee

Un taux de chômage globalement en recul dans les arrondissements

En décembre 2006, le taux de chômage à Paris était de 8,9 %. En juin 2007, il est descendu à 8,3 %, contre 7,5 % pour la région et 8 % pour la France entière.
Fin septembre 2007, Paris comptait ainsi 89 000 demandeurs d'un emploi en CDI et à temps plein. C'est le résultat d'une baisse globale de 11,3 % entre 2001 et 2007, malgré une hausse de 31,6 % jusqu'en 2003. La plupart des arrondissements parisiens ont suivi cette tendance.

Un commerce qui s'appuie de plus en plus sur le dynamisme des supérettes et des « magasins d'enseigne »

Près des trois quarts des locaux en rez-de-chaussée (soit près de 61 800 locaux) sont occupés à Paris par des commerces de détail et des services commerciaux. Leur nombre est resté globalement stable de 2003 à 2007.

Le commerce alimentaire généraliste (hors petits magasins d'alimentation générale) reste très dynamique à Paris et ce, en grande partie, grâce aux supérettes et magasins d'alimentation de 120 à 400 m². Leur croissance, déjà rapide avant 2003 avec 43 magasins supplémentaires, s'est encore accélérée de 2003 à 2007, avec 133 nouveaux magasins.
Si Paris conserve ses trois hypermarchés de la périphérie (13e, 16e et 19e), aucune implantation nouvelle n'a été réalisée depuis 1975, conformément à une volonté municipale constante. En revanche, les implantations se sont multipliées aux portes de Paris.

Une évolution inégale du tissu commercial selon les arrondissements

En 2007, 9,4 % des locaux commerciaux étaient encore vides ou en travaux. Toutefois, après une augmentation des locaux vacants entre 2000 et 2003 (+ 6,1 % par an), la période 2003-2007 a vu la tendance s'inverser (– 4,3 % par an) au profit de rattachements à un commerce voisin, mais aussi parfois d'autres activités, voire de transformations en logements.
Dans le 20e arrondissement, qui concentre la plus forte vacance (16 %), le tissu commercial apparaît plus fragile, comme dans d'autres arrondissements périphériques, du fait de son exposition à la concurrence directe des grands centres commerciaux des portes de Paris. Une plus faible densité immobilière peut également expliquer la fragilité du commerce de proximité dans certains quartiers.
Pour contenir le développement du commerce de gros dans certains quartiers, le règlement d'urbanisme interdit désormais l'entreposage dans les immeubles d'habitation et le limite, dans les locaux destinés au commerce, au tiers de leur surface.

La rue du Commerce,
15e arrondissement

Les « grands magasins »
boulevard Haussmann,
9e arrondissement

© Apur

© Apur

LES PRINCIPAUX CHAMPS D'ACTION

Les actions engagées pour pallier les faiblesses de Paris et répondre aux besoins des Parisiens ont conduit, sur le plan qualitatif, à des évolutions sensibles que s'attachent à décrire, quartier par quartier, les cahiers d'arrondissements.

© Ph.Guignard@air-images.net

Un destin nommé agglomération

Paris à l'heure de la coopération

Au regard de ses ambitions régionale, nationale, européenne et internationale, Paris a pris conscience qu'il ne pouvait rester isolé du reste de l'agglomération. Cette nouvelle dynamique de coopération, amorcée par la signature d'une douzaine d'accords avec des collectivités locales (que sont venus compléter cinq autres en 2007), s'est vue couronnée par la tenue de conférences réunissant Paris, la Région et plusieurs collectivités territoriales riveraines ; elle se traduit désormais par nombre d'actions concrètes.
Par-delà les opérations localisées sur les voiries limitrophes et les cessions de terrains, les échanges portent aujourd'hui sur de grands territoires, comme ceux des bois et des canaux, ainsi que sur de nombreuses opérations d'urbanisme. Les portes Pouchet, des Lilas, de Vanves et de Montreuil ; l'ancienne gare des Mines, à cheval sur Paris, Saint-Denis et Aubervilliers ; le partenariat lancé pour l'aménagement des 100 hectares de docks (dont 10 sont propriété de Paris) à Saint-Ouen ; les partenariats futurs avec Ivry-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux : autant de projets dont la bonne marche repose sur le dialogue et la coopération entre Paris et ses voisins.

L'aventure de la candidature pour les Jeux olympiques de 2012 a été une belle occasion de confronter cette dynamique au terrain : grâce à l'élaboration de projets urbains partagés, dont plusieurs ont été poursuivis, les traditionnelles limites administratives ont été dépassées au profit de la cohérence et de l'efficacité, mais aussi d'une vision commune de l'avenir de Paris et de son agglomération.

Un nouvel élan pour la couronne parisienne

Le vaste ensemble oublié en marge de la ville historique, que l'on appelait il y a encore peu de temps la « couronne » de Paris, est aujourd'hui l'objet d'une toute nouvelle attention. C'est sur ce territoire qu'a notamment été imaginé l'ensemble fédérateur du Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) : né du souci d'aborder en commun la question des différences d'échelle et de prendre suffisamment en compte le point de vue des habitants, ce vaste projet associe les réponses aux demandes sociales de court terme, la prise en compte de l'emploi comme facteur de requalification des quartiers, ainsi que les projets de restructuration urbaine à plus long terme, dans le but de redonner toute leur dignité à ces sites délaissés.

Une vision plus large des équilibres

Si un nouveau regard sur la place de Paris au sein de sa région semble donc désormais acquis, un tel regard implique une prise en compte renouvelée des équilibres et des différentes dimensions de la capitale dans cet ensemble.
Les discussions engagées, à cet égard, sur les niveaux de densité, l'organisation des transports, la répartition des fonctions ou la place donnée au patrimoine bâti sont aujourd'hui encore traitées, pour une large part, à l'échelle de Paris et de ses abords immédiats. Sur tous ces thèmes, c'est en réalité au niveau de l'ensemble de l'agglomération dense que s'impose la recherche de nouveaux équilibres entre ville et quartiers, vie métropolitaine et vie locale.

© Ph.Guignard@air-images.net

La porte de la Villette, le boulevard périphérique et la ville de Pantin en arrière-plan

Priorité à l'aménagement, sous toutes ses formes

La profusion récente de nouveaux projets touchant au cadre urbain révèle l'effort mené par la municipalité pour maintenir, à Paris, un équilibre entre préservation, mise en valeur, reconversion du patrimoine, acquisition-réhabilitation et construction neuve.

Un souci accru de protection et de mise en valeur dans le PLU révisé

Outre les mesures de protection de l'État, l'examen de plus de 11 000 propositions d'experts et d'habitants a abouti à la protection, sous forme de PVP (Protection Ville de Paris), de bâtiments sur quelque 5 500 parcelles. D'autres mesures du PLU garantissent encore la protection du paysage, comme les « filets de couleur » qui déterminent la forme des alignements de bâtiments sur rue, ou les 8 000 dispositions en faveur de la protection d'espaces libres privés.
La répartition géographique de ces mesures rejoint logiquement l'histoire des tissus urbains et des quartiers. S'il est naturel, à ce titre, que les espaces centraux de Paris soient particulièrement couverts, la valeur paysagère pittoresque ou historique de secteurs périphériques, souvent de caractère faubourien, n'en est pas moins reconnue désormais, à travers de nombreuses mesures du PLU.

Un second souffle pour les grands bâtiments anciens

Nombreux sont les grands bâtiments anciens de Paris à avoir fait l'objet soit d'une rénovation, soit d'une reconversion pure et simple en musée et établissement culturel. Ainsi du Grand et du Petit Palais, du Palais de Tokyo et de la Maison de l'architecture, de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), de la Gaîté Lyrique, ou encore de la Cité de l'architecture et du patrimoine et du musée des Monuments français, récemment ouverts au public. Mais on ne saurait oublier, à cet égard, la profonde rénovation des grandes gares parisiennes et de leurs abords : gare du Nord, gare de l'Est, gare Saint-Lazare et, bientôt, gare d'Austerlitz.
Ces reconversions ambitieuses ont également porté sur des ensembles moins prestigieux à l'origine, comme le 104, rue d'Aubervilliers, la Maison des métallos, le bassin Louis-Blanc sur le canal Saint-Martin, ou encore le Pavillon de l'eau avenue de Versailles, qui accueillent ou vont accueillir de nouvelles activités culturelles et sociales. Dans le même esprit, la rénovation de l'Aquarium du Trocadéro ainsi que la refonte complète de l'Insep (Institut national du sport et de l'éducation physique), dans le bois de

© Valode & Pistre architectes

Centre commercial Beaugrenelle, 15e arrondissement
Architectes : Denis Valode et Jean Pistre

Sommaire Sommaire général Fermer

Vincennes, ont associé réhabilitation et construction neuve.
Lorsque c'était possible, ces reconversions ont été intégrées dans la conception de nouveaux quartiers, afin de préserver le lien entre passé et avenir du site. C'est le cas notamment de la halle de la ZAC Pajol, des bâtiments hospitaliers des terrains Boucicaut et, à plus vaste échelle, de plusieurs implantations universitaires de Paris Rive Gauche (Halles aux farines, Grands Moulins, Sudac).

Des acquisitions-réhabilitations et des constructions neuves au service du logement…

Comme l'ont rappelé les données statistiques, le tissu urbain le plus courant a lui aussi connu une évolution significative, tout particulièrement en faveur du logement social, sous forme d'acquisitions-réhabilitations ou d'acquisitions-conventionnements. On remarquera, à cet égard, l'effort fourni dans les 15e et 17e arrondissements, ainsi que dans les 2e, 3e, 9e et 10e, pour restaurer la fonction résidentielle.

Ces actions sont souvent combinées à des projets de construction neuve au sein d'opérations publiques associant logements, équipements de voisinage et refonte des espaces publics, à l'image des chantiers des 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements : dernières phases des ZAC Didot et Réunion ; opérations Didot-Thermopyles, Duhesme-Roi d'Alger, Simplon-Amiraux, Caillié-passage-Goix ; ou encore, plus diffus, îlots et passages tels que celui de Damrémont-Ordener.
La construction de logements neufs se concentre dans les arrondissements à deux chiffres, avec une contribution plus marquée des 11e, 13e, 18e, 19e et 20e. La localisation des logements sociaux n'est pas très différente, si ce n'est une présence plus affirmée dans le nord du 14e, le sud-est du 13e, ainsi que sur une large bande allant du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la porte de Saint-Ouen. Outre leur portée sociale, ces actions contribuent à une requalification du paysage de la ville.

… mais une contribution encore limitée à l'évolution du cadre bâti

Compte tenu des délais nécessaires aux constructions nouvelles, les principales opérations d'aménagement, si elles offrent d'ores et déjà de nouveaux espaces verts, ont encore peu contribué à l'évolution du cadre bâti. Et ce malgré la forte relance foncière de ces dernières années.
Jusque dans une période récente, ce sont donc les quelques grandes opérations plus anciennes, Porte-d'Asnières, Alésia-Montsouris et Paris Rive Gauche, qui ont largement contribué à cet apport, même si de nombreuses opérations plus locales s'y s'ont ajoutées : Château-Rouge, Château-des-Rentiers, la Moskova, le bas Belleville, le secteur Didot, ou encore, de manière plus ponctuelle, Basfroi-Charles-Dallery, Godefroy-Cavaignac à l'est, le passage Goix, l'îlot Caillié et Émile-Chaîne au nord.
Reste que les quelque 70 actions d'urbanisme aujourd'hui lancées, dont 40 constituent de véritables opérations d'aménagement, prennent progressivement leur part à ce développement : environ 4,2 millions de m² de planchers restent à construire, sur ce qui représente pas moins de 10 % de la surface de Paris.

Destination des espaces à construire

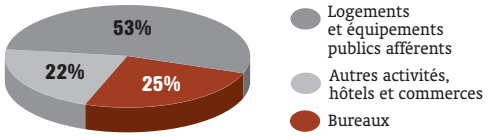

Priorité aux territoires de la couronne et aux aménagements équilibrés

Assez logiquement, ces nouvelles opérations d'aménagement concernent essentiellement les territoires de la couronne. Ont été pris en compte, à cet égard, non seulement les demandes locales, mais également les besoins nécessaires au fonctionnement de territoires environnants plus larges, voire de Paris dans son ensemble, comme le renforcement de l'emploi dans le Nord-Est parisien et, partout la création de nombreux logements. C'est dans ce cadre que sont menées les opérations de Paris Rive

Perpective du projet du stade Jean-Bouin, 16e arrondissement, vue intérieure. Architecte : Rudy Ricciotti

© Agence Rudy Ricciotti

© studioMilou architecture

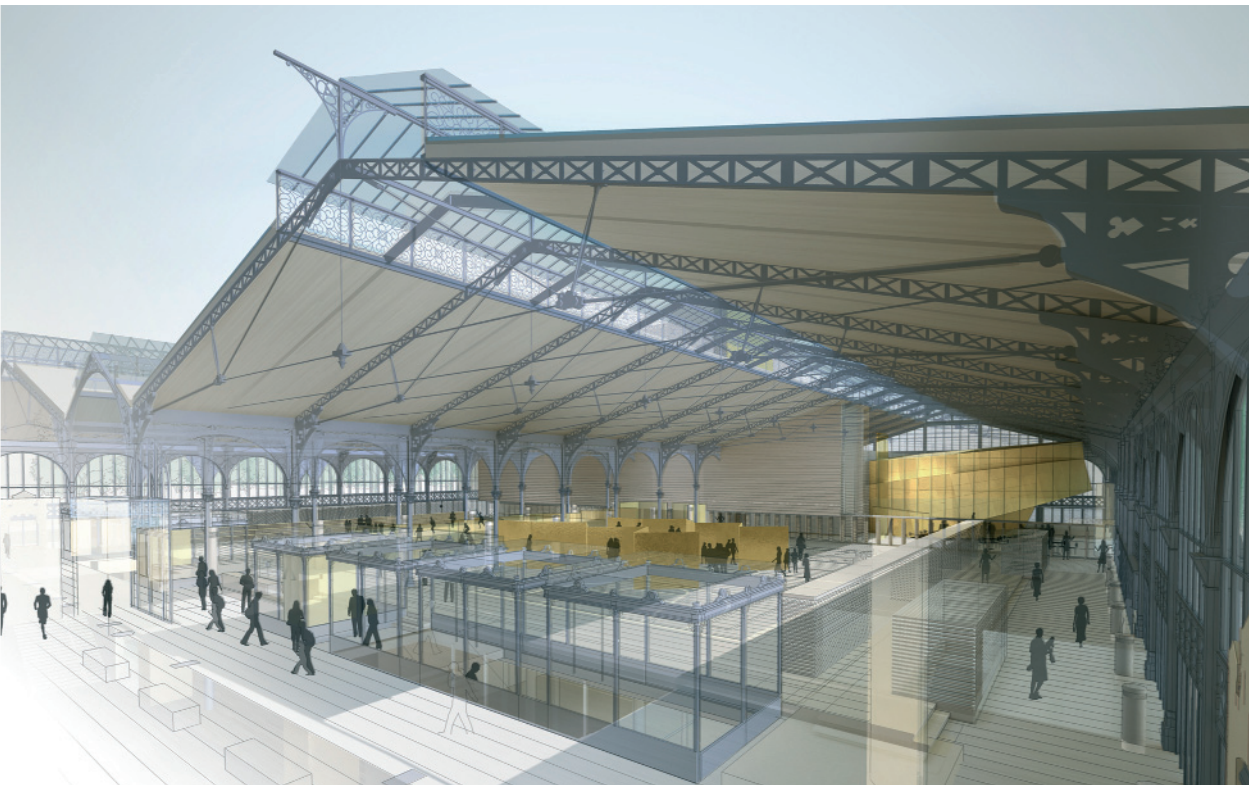

© Apur

Le futur Carreau du Temple, 3e arrondissement, restructuration et extension. Architecte : studioMilou architecture

Docks en Seine (en construction), quai d'Austerlitz, 13e arrondissement. Architectes : Jakob + MacFarlane.

Gauche, Clichy-Batignolles, Paris Nord-Est, Porte-des-Lilas, Boucicaut, Gare-de-Rungis, ou encore de l'ensemble des sites du GPRU.
Les secteurs Restauration et Haussmannien des 16e et 17e arrondissements ont assez peu évolué. Les 14e et 16e, à l'exception des sites Alésia-Montsouris et Didot, connaissent également des mouvements limités.
Dans les autres arrondissements extérieurs, en dehors des secteurs qui font l'objet d'un traitement spécifique, les permis de construire sont assez bien répartis, avec de petits regroupements à Fontaine-au-Roi, Planchat-Vignolles, autour de la place d'Aligre, rue Bouret, ainsi qu'à Falguière-Vaugirard.
Si le centre, pour sa part, reste globalement stable, hormis quelques opérations comme la ZAC Beaujon, certains arrondissements apparaissent beaucoup plus actifs que d'autres. Ainsi du centre tertiaire de Paris qui, sans exclure des réhabilitations en faveur du logement, a modernisé activement son patrimoine de bureaux, comme le montrent de nombreux permis de construire délivrés entre la rue du Louvre et la place Charles-de-Gaulle. D'autres secteurs, autour du boulevard de Sébastopol ou dans le Sentier, ont connu ou connaissent des réhabilitations en logements privés et des acquisitions sociales assez nombreuses.

Respecter la diversité des paysages parisiens

À un urbanisme homogène jugé trop unificateur s'est substitué un urbanisme plus soucieux de la diversité et de l'originalité des tissus et des paysages de la capitale. Si, en ZAC, en petits regroupements ou dans le secteur diffus, les réponses apportées par les opérateurs de bureaux ou de logements sont généralement contraintes par l'exigence d'insertion dans le contexte, ces réponses sont plus libres quand il s'agit d'équipements publics, qui bénéficient par là même d'un rapport plus étroit avec leur vocation et leur portée symbolique.
Dans cette tendance générale d'adaptation à la diversité des paysages urbains, la qualité et la variété des réalisations faubouriennes sont tout à fait remarquables. L'architecture du quotidien a fait des progrès très sensibles en termes de sobriété et de respect du « déjà là », la recherche d'une variété excessivement pittoresque étant désormais chose rare. Ce qui n'exclut pas, loin de là, une forte créativité et une grande sensibilité dans les réalisations, notamment dans le cas des opérations d'aménagement.
En revanche, le mouvement du « façadisme », qui concerne principalement les opérations de bureaux du centre, semble avoir continué sa progression. Il devrait pouvoir être rectifié grâce aux nouveaux dispositifs de régulation définis récemment par le PLU révisé.

Une nouvelle perception du paysage urbain, à laquelle le cadre réglementaire est attentif

Déjà traitée dans ce qui s'appelait auparavant les « POS (Plan d'occupation du sol) de quartiers », cette perception nouvelle du cadre urbain a connu des traductions inédites à l'occasion de la concertation sur le PLU : les orientations de ce dernier sont désormais adaptées à la situation de chaque opération, selon sa localisation (au cœur de Paris, dans les faubourgs ou sur la couronne) et sa taille (projets de grande dimension ou à l'échelle d'un fragment de quartier). Ainsi, la diversité des silhouettes bâties et des traitements d'espaces libres peut enfin rejoindre celle des programmes.

Un nouvel élan architectural

Fortes de ce vent favorable, plusieurs réalisations ont relancé, ou relancent, le mouvement des « grands projets » architecturaux parisiens : si le musée du quai Branly, qui connaît déjà une notoriété et une fréquentation internationales, en est l'exemple concret le plus marquant, les réalisations universitaires et l'École nationale supérieure d'architecture de l'opération Paris Rive Gauche, la création des Docks en Seine, le projet d'avant-garde imaginé par Frank Gehry pour la Fondation Louis Vuiton au Jardin d'acclimatation, ou encore le futur bâtiment de la Philharmonie dessiné par Jean Nouvel Associés dans le parc de la Villette, participent de cet élan.
Quant au vaste projet des Halles, il aborde, après une première concertation d'une ampleur inédite, une étape plus opérationnelle autour de sujets majeurs pour l'aménagement du centre de Paris : jardin remodelé, Forum rénové, espaces publics et lieux d'échanges pacifiés, sécurisés et embellis. À l'image de la transformation progressive des grandes gares parisiennes, ce lieu d'échanges majeur à l'échelle de la région pourrait bien en redevenir le cœur.

Sommaire Sommaire général Fermer

Une prise en compte accrue de toutes les questions environnementales

Une baisse sensible de la circulation automobile…

Gagner la bataille de la qualité de l'air et lutter contre les nuisances générées par la circulation automobile, source majeure de pollution atmosphérique : tel est l'un des défis majeurs de Paris aujourd'hui. Or, depuis 2002, la capitale a vu son trafic routier *intra-muros* diminuer dans des proportions importantes : 14 % de baisse en moyenne, et jusqu'à 17 % sur le réseau principal régulé entre 2001 et 2005. Une baisse de la circulation qui, combinée à l'évolution du parc automobile, a contribué à améliorer de façon très significative la qualité de l'air : selon une simulation réalisée par Airparif, les émissions d'oxyde d'azote liées à la circulation à l'intérieur de Paris ont diminué, entre 2002 et 2007, de 32 %, dont 6 % sont dus à la baisse de la circulation.

… parallèle à des efforts importants pour renforcer l'offre en transports en commun

Inutile de demander aux Parisiens d'abandonner leur véhicule sans élargir et améliorer sensiblement, et de façon durable, l'offre en transports en commun à l'échelle régionale. C'est tout l'enjeu d'une vision élargie de la question des déplacements à Paris.

Or, l'usage des transports collectifs s'est nettement accru depuis 2002 : + 10 % pour le métro, + 10 % pour les RER A et B, + 20 % pour le Transilien, même si, du fait des travaux réalisés sur certaines lignes en vue de les fiabiliser, la fréquentation des bus a baissé provisoirement de 6 %. Les aménagements de voiries, ainsi que l'augmentation de la fréquence et l'extension de la plage horaire des autobus sur les lignes du réseau Mobilien, vont en effet permettre de résorber rapidement ce recul.
Ce renforcement de l'offre en transports en commun ne concerne d'ailleurs pas que les autobus.
Le tramway des Maréchaux, dernier né de cette politique, connaît une évolution très satisfaisante puisque, un an après sa mise en service (en décembre 2006), sa fréquentation quotidienne atteint 100 000 voyageurs, contre 50 000 pour l'ancienne ligne de bus PC.

Offre supplémentaire intéressant Paris en voyages/jour entre 2001 et 2007

RER-Transilien	401 500
Métro	481 800
Ermont Saint-Lazare, ligne 14, tramway T3	202 700
Autobus	215 200

Source : RATP-SNCF

Prolongement du tramway, porte de Sèvres (T2), 15e arrondissement

© Bat'illustre

Un parc automobile qui continue à se réduire mais un stationnement parfois difficile

Selon les premiers résultats du recensement continu, l'équipement des ménages parisiens en automobile, qui avait déjà baissé entre 1990 et 1999 (– 1,4 %), a diminué dans des proportions accrues entre 1999 et 2005 (– 3,7 %). Par ailleurs, la généralisation du stationnement payant ainsi que la mise en œuvre d'une tarification très favorable aux résidents ont permis de faciliter le stationnement des véhicules des ménages.
Reste que, pour certains usagers, l'ouverture de parcs hors voirie dans les secteurs déficitaires, comme ceux décidés rue Frémicourt (15e) et rue Cardinet (17e), est très attendue.

Paris s'efforce d'accueillir les cyclistes

L'usage du vélo s'est lui aussi largement développé, et ce dès avant la mise en service de « Vélib' » : une hausse de près de 50 % a été enregistré entre 2001 et 2005. Un développement notamment dû aux aménagements cyclables réalisés ces dernières années, et que le lancement de « Vélib' » (10 000 vélos à l'été 2007 ; 20 000 à la fin 2007) a accéléré, pour atteindre 200 000 à 300 000 usagers supplémentaires quotidiens.

Espaces verts : un effort majeur et continu, qui doit être poursuivi

Un effort important a été engagé ces dernières années, dans le prolongement des actions menées au cours des dernières décennies. Plus de 30 hectares d'espaces verts ont été ouverts au public fin 2007 (4,2 ha pour les jardins d'Éole dans le 18e ; 4,3 ha pour la première phase du futur parc des Batignolles dans le 17e ; sans compter les nombreux jardins de proximité). En dépit de ces améliorations, le problème du manque d'espaces verts et des disparités géographiques de l'offre aux Parisiens n'est pas encore réglé, car des zones de carence subsistent : c'est notamment le cas rive droite, aux abords des Grands Boulevards, où la densité rend peu probable la création de jardins.
Fort de cette préoccupation, le nouveau Plan local d'urbanisme :

- réserve plusieurs terrains dans les opérations d'aménagement et dans le secteur diffus pour créer des jardins publics ;
- redéfinit les règles de protection de 1 430 Espaces verts protégés ;
- renforce et module les exigences en matière d'espaces libres et de surfaces plantées dans les nouveaux projets ;
- développe les possibilités de végétaliser les sols, les façades, les toitures et les terrasses.

S'ajoutent à ces dispositifs :

- un plan de régénération et de développement des plantations d'alignement déjà largement mis en œuvre ;
- l'ouverture au public de certains tronçons de l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture ;
- la poursuite de la protection et de la mise en valeur du patrimoine végétal des deux grands bois (Vincennes et Boulogne), avec la perspective de nouvelles ouvertures au public d'espaces aujourd'hui concédés.

ZAC Beaujon, 8e arrondissement, perspective du jardin
Architecte coordonnateur : LLTR

© I.I.TR

Sommaire Sommaire général Fermer

Mode de déplacement domicile-travail

MODE DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ACTIFS AU LIEU DE RÉSIDENCE

Forte utilisation des transports en commun (>60%)

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation des transports en commun supérieure à celle de la voiture

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

Utilisation de la voiture supérieure à celle des transports en commun

- dominante d'ouvriers et d'employés
- faible dominante de cadres et professions libérales
- forte dominante de cadres et professions libérales

- contour d'IRIS

Source : Recensement général de la population 1999 - Insee

NB : la catégorie socioprofessionnelle dominante des actifs est déterminée par le rapport entre les employés et les ouvriers d'une part, et les cadres, les professions intellectuelles supérieures, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprises d'autre part.

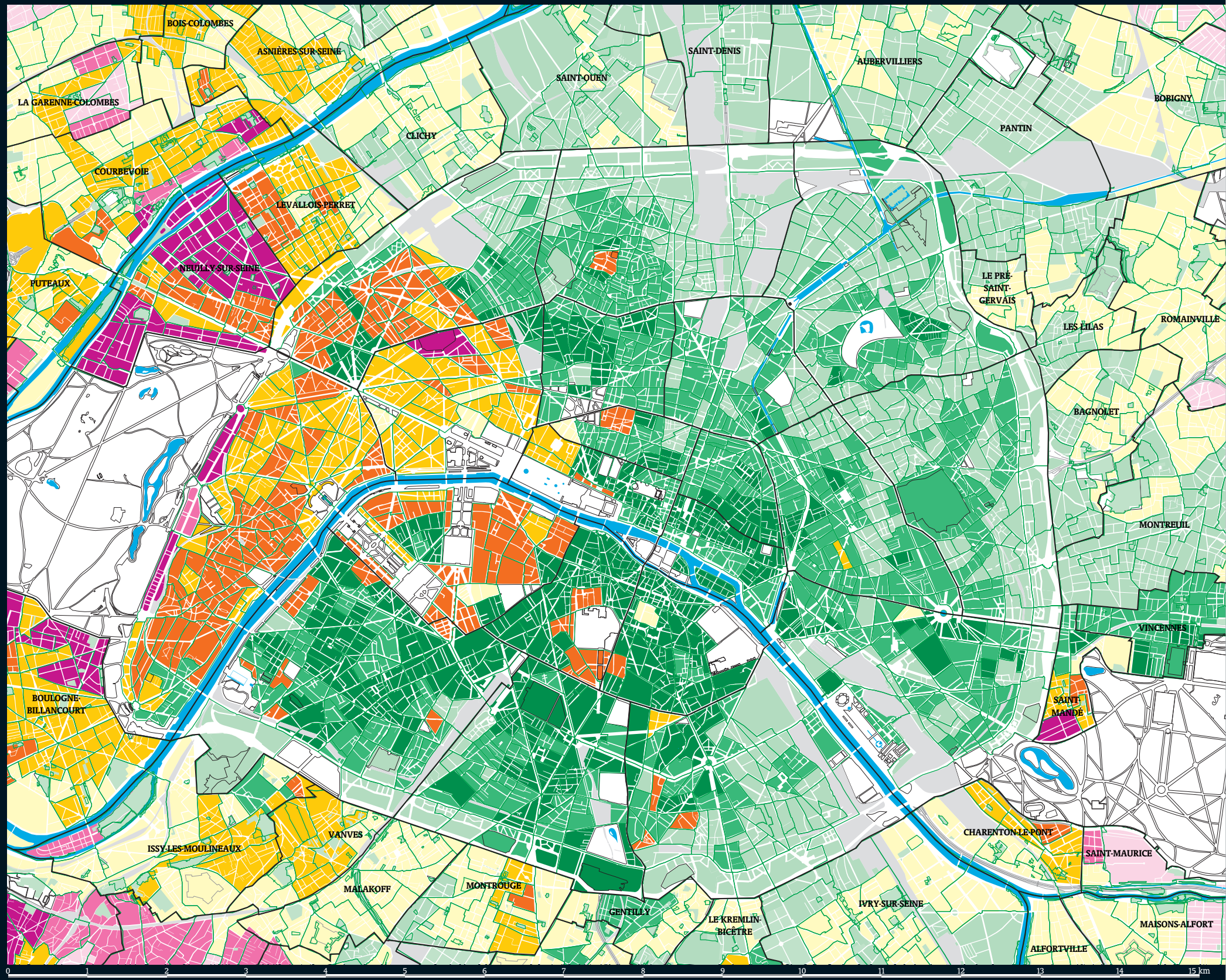

Carte

De nouvelles ambitions pour mieux valoriser les déchets

L'effort en faveur d'une meilleure valorisation des déchets s'est traduit par la décision, difficile mais indispensable, de créer quatre nouveaux centres de tri à l'intérieur de Paris, ainsi que des centres de tri relais de dimension plus modeste. Le premier grand centre de tri des déchets est aujourd'hui en construction dans le sud du 15e arrondissement ; suivront les trois autres, aux Batignolles, à Paris Nord-Est et à Bercy-Poniatowski.
Les mesures réglementaires introduites dans le PLU pour faciliter la collecte sélective dès la source de production (c'est-à-dire dans les rez-de-chaussée des immeubles nouveaux ou restructurés) participent également de cet effort.

Équipements de quartier : réduire les inégalités

De nombreux équipements publics nouveaux

La répartition territoriale des nouveaux équipements publics apparaît plus homogène que celle des programmes privés, les arrondissements du centre, au foncier rare, ayant bénéficié des efforts de la maîtrise d'ouvrage publique.
Reconversion de bâtiments anciens remarquables ou création de projets architecturaux majeurs, nombreux ont été les équipements de large portée, importants pour l'activité et le rayonnement de Paris, réalisés ces dernières années. S'ajoutent à ces opérations toutes les actions menées pour améliorer la vie quotidienne des habitants et usagers de la ville et pour réduire les inégalités, à commencer par la réalisation d'équipements de quartier et la réorganisation des espaces publics, qui ont fait l'objet d'une intervention prioritaire.

Vue intérieure du théâtre de la Gaîté Lyrique,
3e arrondissement. Architecte : Manuelle Gautrand.

© Platform, Bruno Douliery

Des efforts pour répondre aux besoins des familles et accueillir la petite enfance…

Reprise de la natalité, nombre croissant de familles monoparentales, proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, augmentation de la population dans certains arrondissements, nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme : autant d'évolutions qui impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants.
Ces sept dernières années, 219 équipements ont été ouverts, dont 84 équipements municipaux et 135 associatifs, portant l'offre à 672 équipements. Les nouveaux équipements sont localisés surtout dans les arrondissements périphériques qui sont les plus peuplés : 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

… comme pour accueillir les scolaires

Face à l'évolution de la structure de la population parisienne et aux exigences nouvelles en matière de pédagogie, l'implatation de nouveaux équipements scolaires, mais aussi l'amélioration des établissements existants s'imposent. L'effort de la Ville de Paris a été, à cet égard, significatif, notamment dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. En revanche, les 8e et 9e, en dépit de quelques constructions nouvelles, accusent toujours un retard relatif en matière d'accueil des scolaires.
Plusieurs établissements ont, par ailleurs, été restructurés et/ou étendus pour être mis aux normes pédagogiques actuelles (création d'une bibliothèque, d'équipements informatiques, de salles de documentation, etc.).

Des efforts à poursuivre pour une meilleure répartition des équipements sportifs

Si Paris compte déjà un nombre relativement important d'équipements sportifs, couvrant un panel assez large de disciplines, l'effort reste à poursuivre en faveur d'une meilleure répartition par arrondissement. Par là, il s'agit aussi de répondre aux nouvelles demandes, exprimées notamment par les jeunes Parisiens, amateurs d'équipements en libre accès, de murs d'escalade, ou encore d'aires de roller.
Au moment du lancement de la révision du PLU, Paris comptait environ 370 équipements sportifs municipaux. Depuis, 8 gymnases et salles de sport, 9 équipements de plein air, 3 piscines et une patinoire ont été ouverts, en majorité dans les arrondissements périphériques, du 12e au 20e.
À noter également le projet de rénovation du stade Jean-Bouin, qui s'inscrit dans le cadre plus large d'une amélioration du site de la porte et de l'hippodrome d'Auteuil. Si les quatre premiers arrondissements, ainsi que les 7e et 8e, manquent d'équipements sportifs, des projets sont en cours au Carreau du Temple (3e) et à Beaujon (8e).
Il reste que la densité de leur bâti rend souvent difficiles de nouvelles réalisations.

Capacité d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

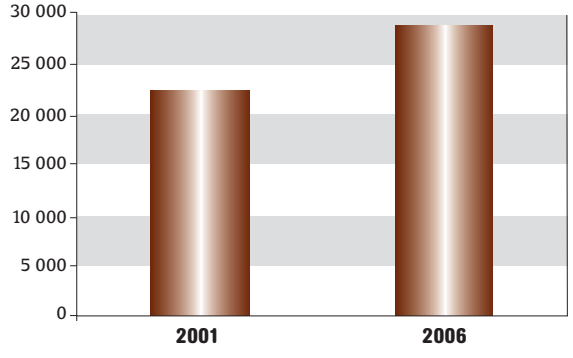

Source : Ville de Paris

Nombre d'établissements scolaires à Paris

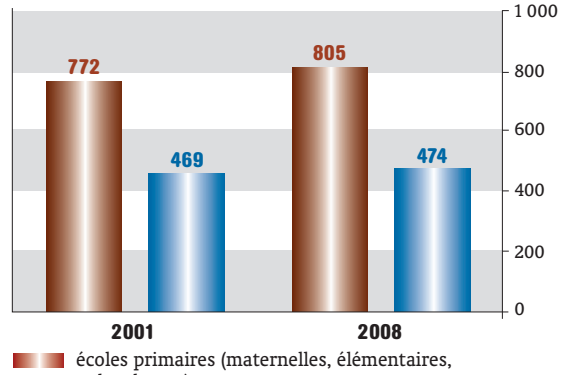

Sources : Ville de Paris, Apur

Sommaire Sommaire général Fermer

Équipements culturels : une demande très soutenue

Par-delà les actions qui concourent au rayonnement de Paris, des réponses ont été apportées aux demandes, de plus en plus nombreuses et variées, des Parisiens en matière de culture, tant pour les pratiques traditionnelles que pour la création. Les réalisations municipales des dernières années concernent tout particulièrement les bibliothèques et les médiathèques (notamment dans les 3e, 9e, 15e et 20e arrondissements), ainsi que les ateliers de création artistique, dont le maillage sur le territoire parisien a nettement progressé et va encore être amélioré. Les réhabilitations du théâtre de la Gaîté Lyrique, de la Maison des Métallos, du Théâtre des Trois-Baudets et du 104, rue d'Aubervilliers ont également pour vocation d'offrir de nouveaux espaces culturels originaux.

Une attention croissante à l'accueil et à l'hébergement de populations spécifiques

Pour remédier à une carence réelle, de nombreuses résidences étudiantes ont vu le jour au cours des dernières années. Cet effort sera poursuivi. Si, de leur côté, les personnes âgées bénéficient aujourd'hui de davantage de places d'accueil, et si un programme a été lancé pour améliorer les conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté, la demande reste soutenue concernant ces catégories de population.

De plus en plus d'interventions sur l'espace public pour faciliter la vie à Paris

Fiabilisation des couloirs d'autobus pour le Mobilien, réaménagement des boulevards, comme ceux de Clichy-Rochechouart, Barbès et de Magenta, ainsi que de l'avenue Jean-Jaurès : autant d'applications d'un nouveau partage de l'espace public qui ont permis d'améliorer, au quotidien, la vie des Parisiens et des autres usagers de la capitale.
L'action la plus nouvelle à cet égard reste le réaménagement, à la faveur du tramway, des 8 kilomètres de boulevards des Maréchaux au sud de Paris. Un outil décisif de requalification des territoires de la couronne parisienne, qui marque une véritable renaissance du tramway dans Paris (la capitale comptait plus de 3 000 kilomètres de voies dédiées au tramway dans les années 1930).
L'aménagement de plus de 30 quartiers verts, ainsi que le premier tronçon du Réseau vert en cours de réalisation, ont également contribué à faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes.
Dans le même esprit, le renforcement de pratiques temporaires telles que « Paris Respire », le week-end et l'été, ou « Paris Plage », durant l'été, a permis de mieux partager dans le temps des espaces très convoités par les Parisiens.

Projet de la Philharmonie porte de la Villette, 19e arrondissement, intérieur de la salle. Architecte : Jean Nouvel

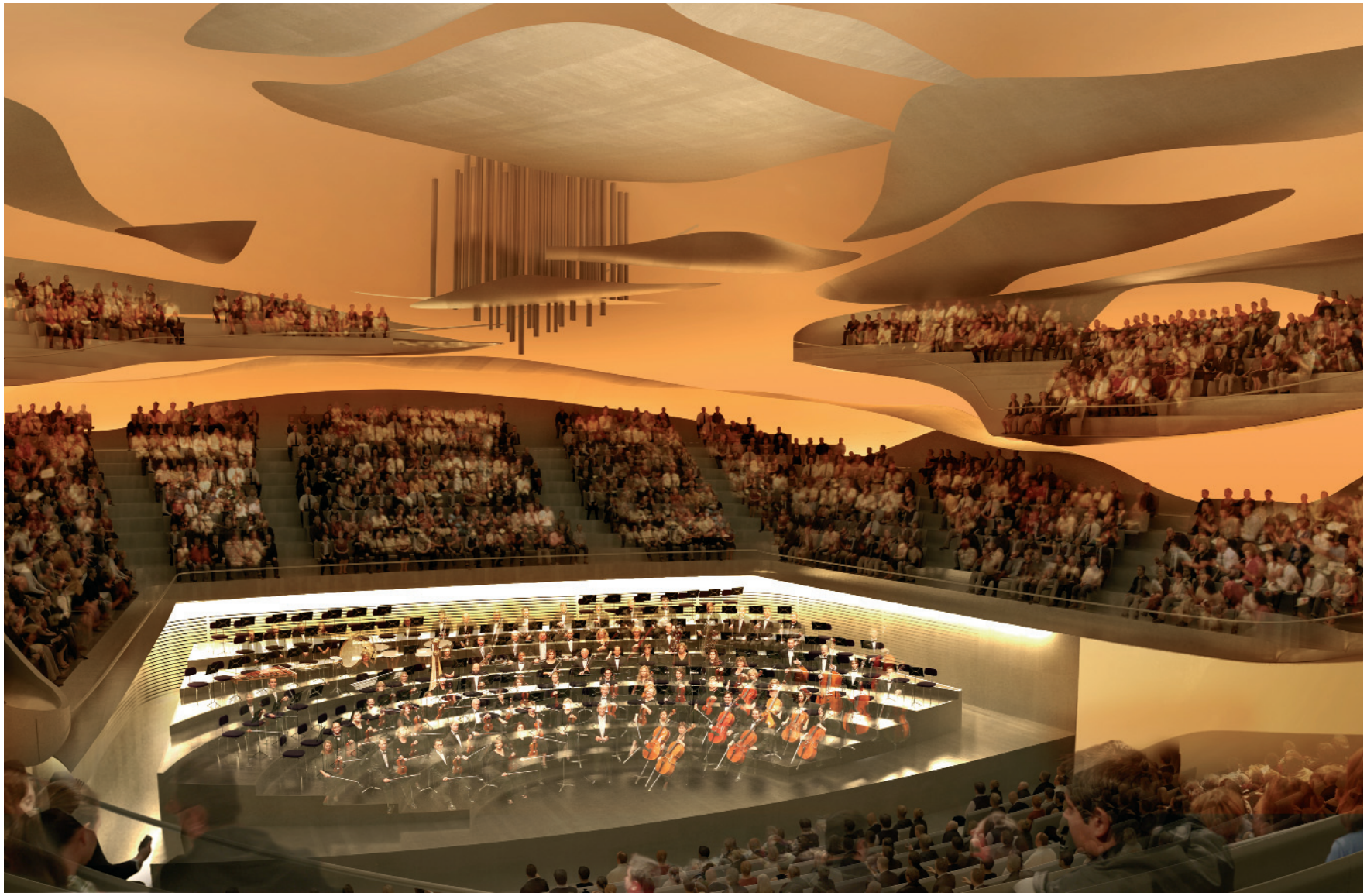

©Artefactory

Philharmonie vue depuis la porte de Pantin.

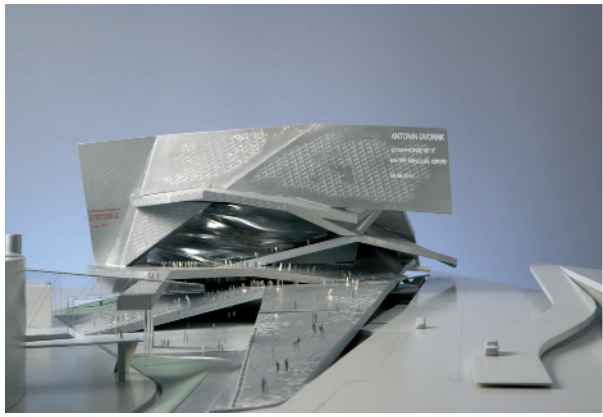

© Gaston & Septet

Philaharmonie, les balcons.

©Artefactory

Synthèse

LES PAYSAGES

Formes structurantes

- tracés structurants
- espaces singuliers
- perspectives et échappées
- bâtiments de 13 étages et plus (IGH)
- Seine, canaux et plans d'eau

Composants du paysage et de son décor

- édifices remarquables
- plantations d'alignement
- espaces verts publics
- cimetières
- espaces sportifs
- espaces et talus des grandes infrastructures
- espaces verts privés
- murs végétalisés

LES TISSUS URBAINS

- tissus continus
- tissus composites
- tissus discontinus
- grandes emprises d'activités
- tissus de petite échelle

- faisceaux ferroviaires
- axes routiers couverts

Données Sdrif et Cadre urbain pour la banlieue

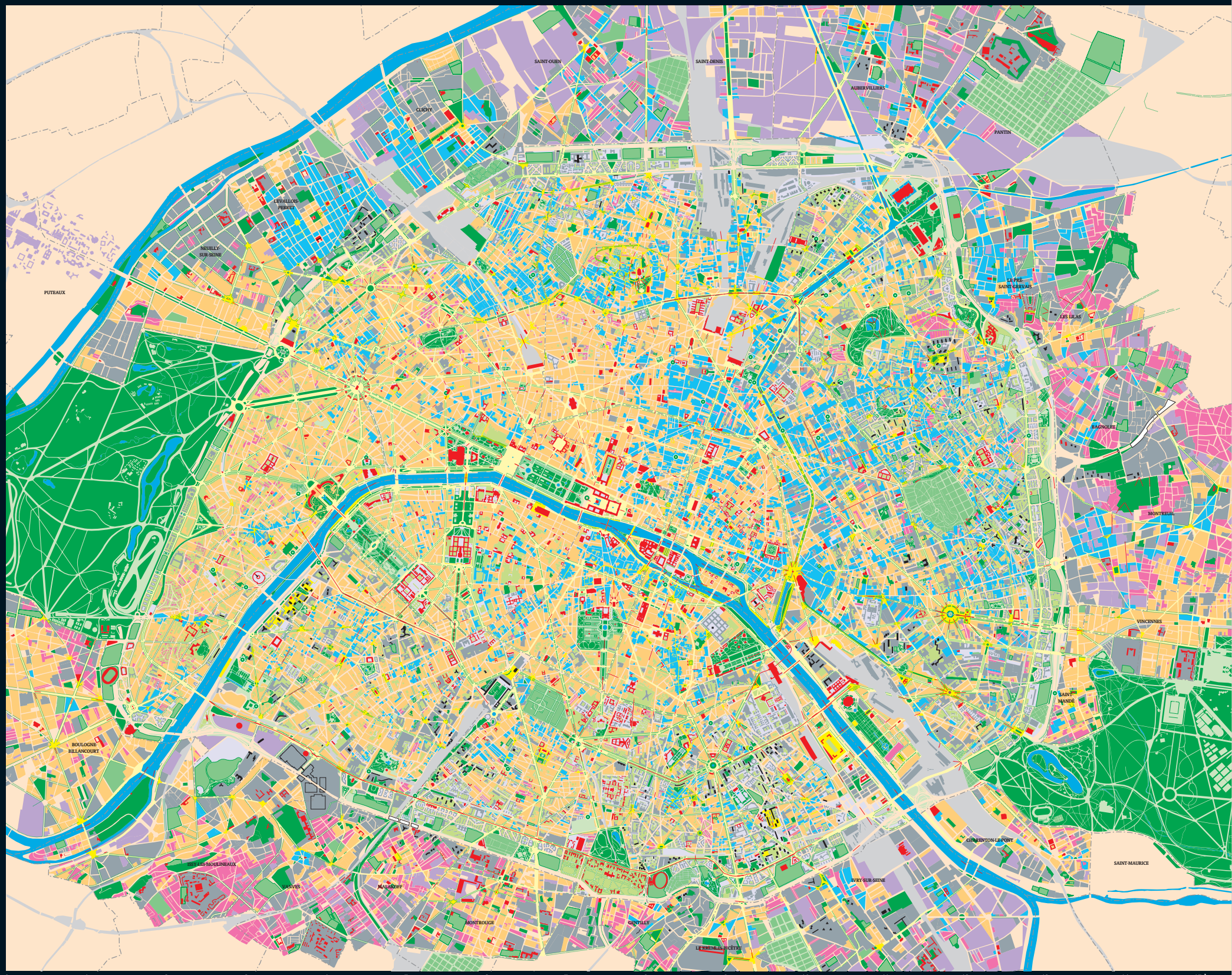

Carte

© Apur

© Apur - Benoît Grimbert

© Abron

© Apur

1 – Jardin de la place Louis-Armstrong,
13e arrondissement. DEVE-DVD

2 – Parc Clichy-Batignolles, (en cours de réalisation)
17e arrondissement. Paysagiste : Jacqueline Osty

3 – Parc de la Cour-du-Maroc, 18e arrondissement
Architecte-paysagiste : Atelier Corajoud

4 – Musée du quai Branly, 7e arrondissement
Mur végétal réalisé par Patrick Blanc
Architecte : Jean Nouvel

Sommaire Sommaire général Fermer

ET MAINTENANT QUELLES PERSPECTIVES ?

Carte

Sommaire | Sommaire général | Fermer

Ces dernières années, l'action engagée à Paris a donc été soutenue et variée. Pour autant, dans un monde en évolution permanente, nombreuses sont les questions à avoir connu une acuité nouvelle ou à avoir émergé progressivement des débats. Dorénavant, ces questions demanderont une prise en compte sans doute plus attentive et des interventions plus concrètes encore. Parmi celles-ci, trois grands sujets apparaissent aujourd'hui comme des sujets clés pour l'avenir de Paris : la préservation de l'environnement ; l'accueil des Parisiens ; la coopération métropolitaine.

Préserver l'environnement : une question désormais reconnue comme vitale

Devenue une préoccupation mondiale majeure, la gestion de l'environnement est appelée à connaître à Paris un très large développement.

Déplacements : quelles ambitions pour le centre de l'agglomération parisienne ?

Le Plan de déplacement de Paris a tracé des perspectives ambitieuses pour les prochaines années en matière de réduction de la pollution atmosphérique et du bruit : priorité désormais aux transports en commun et au trafic de marchandises par fer et voie d'eau, pour une mobilité au service d'un développement urbain durable.
De nouvelles actions sont ainsi à l'étude au sein des arrondissements de Paris, comme l'amélioration de la desserte des grandes gares, le renforcement de la ligne Eole, l'amélioration de la ligne 13 ou l'extension des réseaux de tramway et d'autobus, pour ne citer que les plus urgentes. Ces projets, qui s'appuient aussi sur le souci d'un puissant renforcement du réseau de transports en commun autour de Paris, continueront à être accompagnés de nombreuses mesures destinées à améliorer l'espace public. Sont particulièrement visés les grands itinéraires formés par les berges de la Seine et des canaux, ainsi que l'emprise de la petite ceinture, qui recèle un certain nombre d'espaces susceptibles d'être partagés avec une desserte de marchandises.

Bâti parisien : encore beaucoup à imaginer et à faire à l'heure de la grande compétition entre les métropoles mondiales

Le monde de la construction en France n'a pas encore pris, semble-t-il, la vraie mesure des implications de la maîtrise des ressources. Quand on sait que le bâtiment compte pour près de la moitié dans la consommation nationale d'énergie et, pour un quart, dans les rejets dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, on mesure l'ampleur des problèmes. S'il faut y penser pour les constructions nouvelles, on ne saurait négliger la question de l'amélioration du parc existant – bien plus important –, encore trop peu prise en compte dans les réflexions actuelles sur le développement durable.

Du politique au citoyen : une priorité collective mais aussi individuelle

Dans le prolongement du protocole de Kyoto, le gouvernement a fait de ce sujet une priorité nationale avec le Grenelle de l'environnement, qui affiche un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Pour faire part de son adhésion, Paris a inscrit cette démarche dans son Agenda 21 local et a approuvé, fin 2007, un Plan climat.
Si la première responsabilité revient bien au politique, qui doit porter un engagement fort dans de tels domaines, tous les acteurs de la ville sont en réalité concernés : habitants, usagers, maîtres d'ouvrage, techniciens de l'aménagement, bureaux d'études, industriels, entrepreneurs… C'est que, pour gagner la bataille du climat, il importe d'agir simultanément sur quatre facteurs : d'abord, adapter l'organisation des territoires et des transports et faire évoluer les choix énergétiques ; ensuite, réduire la consommation d'énergie et changer les comportements et les choix individuels.

Quelle prise en compte des questions environnementales dans la conduite des projets à Paris ?

Le cahier des recommandations environnementales, qui accompagne le Plan local d'urbanisme, a décrit une première démarche susceptible d'améliorer cette prise en compte. Un supplément de coefficient d'occupation du sol (COS) est par ailleurs autorisé en cas de construction de logements remplissant les critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. De même, une démarche très active a récemment été engagée pour améliorer la conception des équipements et projets de l'OPAC (Office public d'aménagement et de construction), mais aussi des opérations d'aménagement telles que celles réalisées à Pajol, à Rungis, aux Batignolles ou encore à Fréquel-Fontarabie.
Il convient de prolonger cette dynamique en la rendant désormais concrète, à l'occasion de constructions de toute nature, sur les points les plus sensibles concernant le bâti : maîtrise de l'énergie, gestion des eaux pluviales, lutte contre le bruit, apports végétaux, espaces libres, renouveau de l'architecture, etc.

Un Plan climat pour lutter contre le changement climatique

C'est dans cette perspective que le Plan climat de Paris, approuvé fin 2007, a élaboré de nouvelles propositions, telles que :
- La création de structures d'information et de dialogue pour améliorer la construction en matière environnementale à Paris.

Ces structures doivent prendre la forme d'une Agence parisienne du climat, de dispositifs d'information des différents publics concernés, de plans de formation professionnelle, d'un soutien à la recherche sur le thème de la ville et du changement climatique, ou encore d'une mise en place de labels.
- La promotion de l'innovation dans la construction neuve et de la « réhabilitation environnementale » dans le parc immobilier existant (depuis les locaux municipaux et les logements sociaux jusqu'à l'ensemble du parc, résidentiel ou tertiaire).

L'objectif est de retenir, pour les opérations neuves, une consommation maximale de 50 kWh/m² SHON/an en énergie primaire (s'inscrivant ainsi dans les recommandations de l'association Effinergie à laquelle la Ville a adhéré) et, pour les rénovations lourdes, de 80 kWh/m² SHON/an.
De fait, si l'on observe le rapport entre le flux annuel de constructions nouvelles et les quelque 159 millions de m² de planchers (dont

Projet urbain : gare des Mines, 18e arrondissement-Saint-Denis-Aubervilliers, perspective.
Architectes-urbanistes : Dusapin-Leclercq

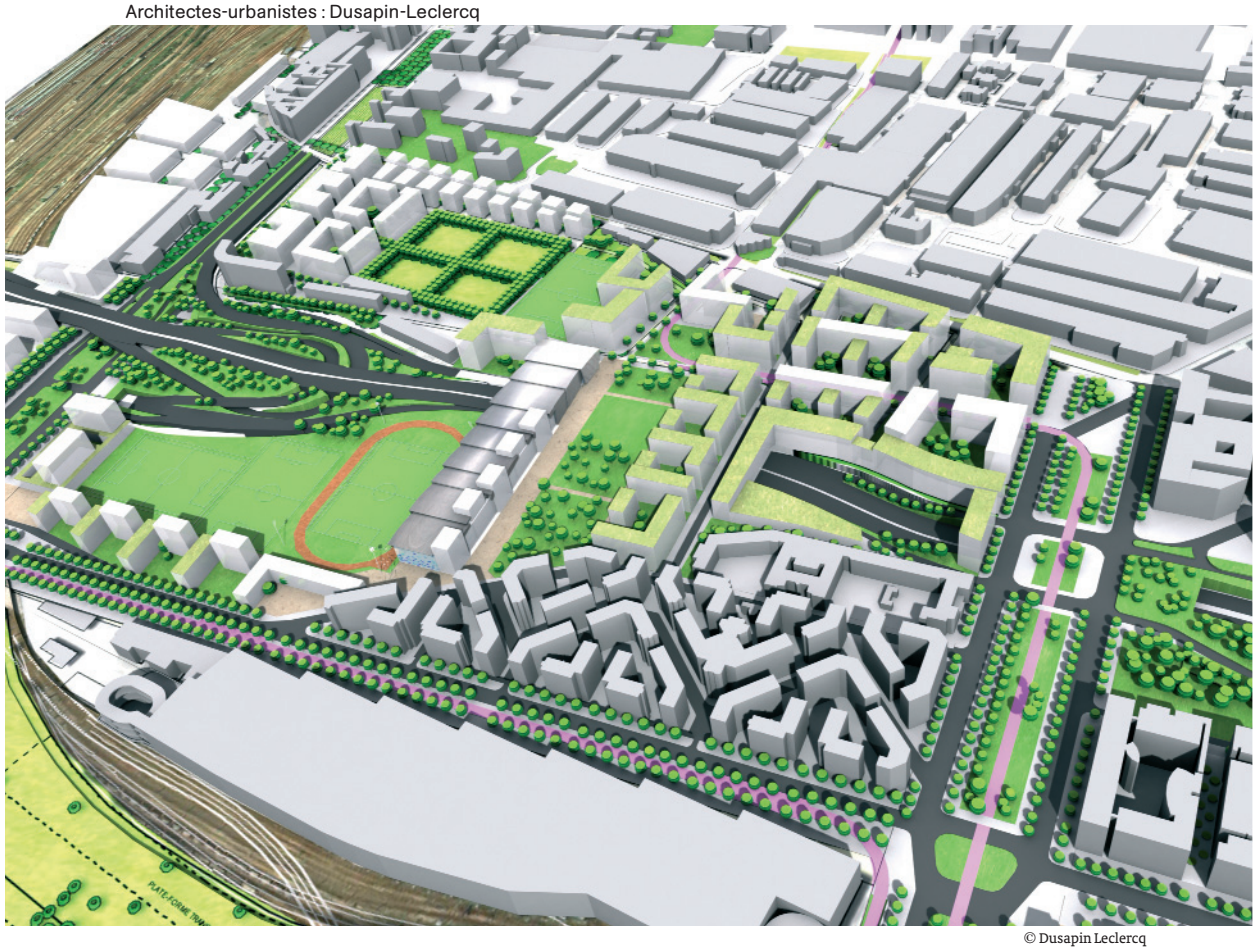

© Dusapin Leclercq

environ 92 millions de logements) que compte Paris aujourd'hui, il y a un intérêt majeur à soutenir toute action touchant à l'existant. L'importance de l'enjeu mérite de progresser, parallèlement aux aides nécessaires pour le patrimoine public, sur la levée des obstacles actuels que sont l'incertitude sur les coûts et la participation financière des locataires du secteur privé, sources d'une forte inertie.
C'est dans cet esprit que la Ville a proposé d'expérimenter, sur trois ans, un Programme d'intérêt général de développement durable de l'habitat, qui s'appuiera, à la fois sur un dispositif d'information et de conseil et sur des subventions majorées aux travaux d'isolation acoustique et d'amélioration des performances énergétiques. Sur la base de cette expérimentation, un programme doit être engagé sur 100 000 immeubles à l'horizon 2050, s'appuyant, pour dégager les moyens financiers nécessaires, sur des partenariats innovants entre la Ville, les réseaux bancaires et d'autres acteurs directement impliqués tels que la Région, l'État (Anah, Ademe, etc.) et la CCIP (Chambre de commerce de d'industrie de Paris).

- La promotion des énergies renouvelables, de l'architecture bioclimatique et d'un urbanisme plus soucieux du développement durable.

Perspective de l'opération Clichy-Batignolles, 17e arrondissement. Architecte coordonnateur : Atelier François Grether

© Atelier F. Grether

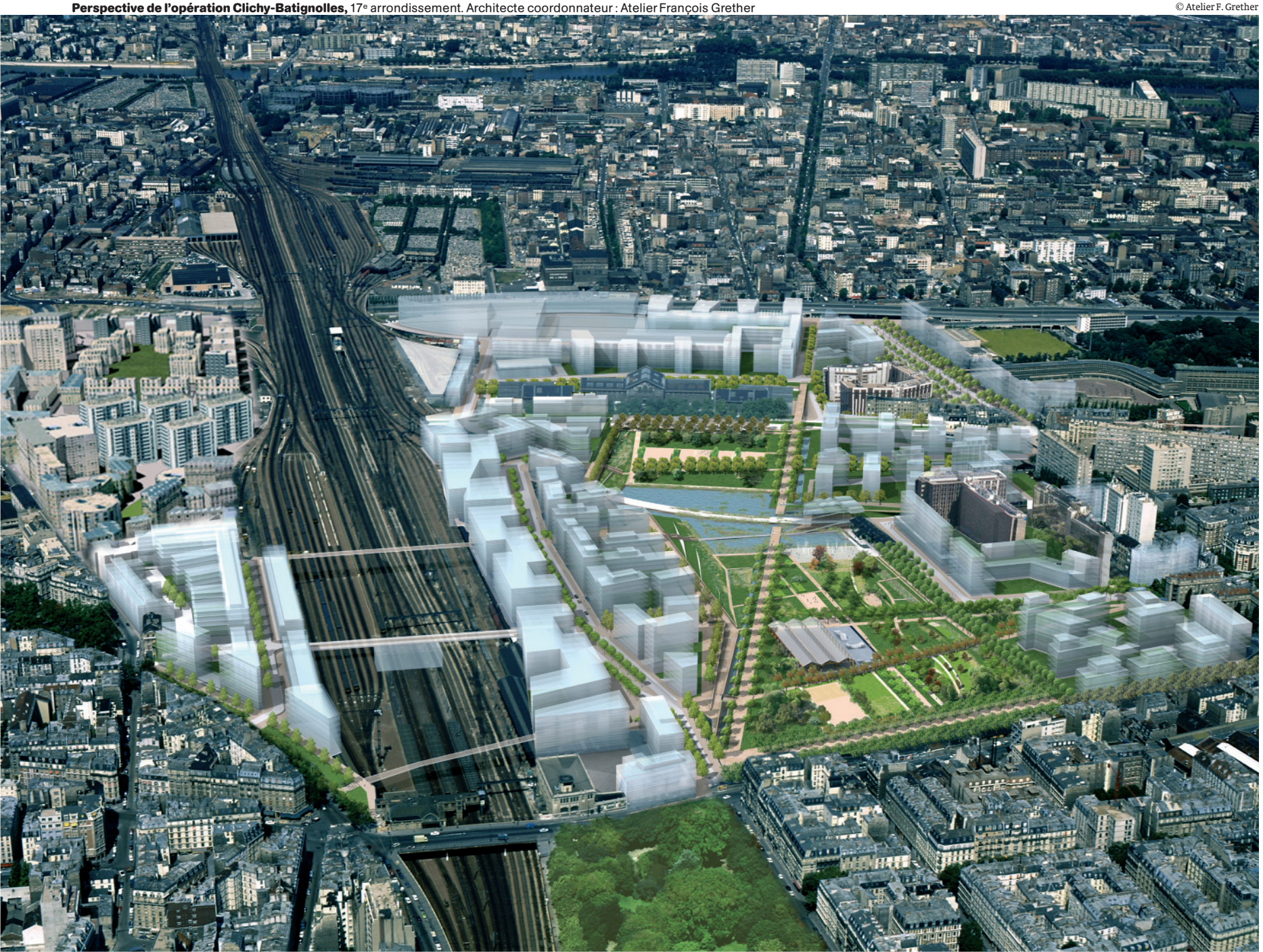

Face à l'engagement de la France de porter, d'ici à 2010, la part des énergies renouvelables dans la production de l'électricité à au moins 20 %, le Plan climat évoque un certain nombre de pistes. En matière d'urbanisme et d'architecture, l'expérience récente de l'EcoZAC de Rungis a confirmé, dans le prolongement des actions engagées dans le PLU, l'intérêt d'une démarche approfondie et systématique sur l'ensemble des opérations d'aménagement, pour se rapprocher de la neutralité carbone et progresser sur le concept de bâtiment à énergie positive dans le respect du caractère et de la géographie de Paris.

Poursuivre le renouvellement urbain interne : une nécessité

Toutes les villes doivent se renouveler sur elles-mêmes pour conserver leur rang, leur attractivité et leur rayonnement

Pour l'avenir proche, la révision du PLU a permis, tout en fixant les règles applicables aux 75 000 parcelles de la capitale, de localiser les terrains sur lesquels de nouvelles opérations d'aménagement, de création de logements, notamment sociaux, et d'équipements pouvait être envisagées.
Les cahiers d'arrondissement montrent ainsi que d'importantes emprises aux franges de Paris sont encore susceptibles, dans un contexte d'agglomération, d'évoluer : il suffirait pour cela que soient opérés des changements dans leur usage actuel, ou que soient publiés des résultats d'études sur de nouvelles possibilités de franchissement des grands réseaux. Reste qu'au-delà de ces territoires, le potentiel foncier apparaît plus restreint que lors du précédent diagnostic établi par l'Apur.
Dès lors, l'intervention par renouvellement urbain dans le secteur diffus ne doit pas être négligée et restera une composante importante du développement de Paris. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de permettre le maintien de la population et du dynamisme de Paris, la création d'équipements, la solidarité et le rééquilibrage de la composition du parc social dans un cadre urbain attrayant et respectueux des témoignages du passé.

Assurer une évolution créative du paysage et de l'architecture

Si la Ville et l'État se portent désormais garants de la pérennité et de la diversité des paysages parisiens, le goût pour l'architecture contemporaine est encore loin d'être acquis. Ces dernières années ont connu, toutefois, une évolution sensible en la matière ; nombreux ont été les signes à présager ce renouveau. Mais la présence de réalisations contemporaines et parisiennes à côté des édifices et des paysages urbains

1

© Feichtinger Architectes

2

©Agence Nicolas Michelin et AssociÈs (ANMA)

3

© Barthélémy-Grino architectes, RFR éléments, D'ICI LA paysagistes

4

© Vasconi Associés Architectes

5

© Jacques Ferrier Architectures/image Ferrier Production

6

© sauerbruch hutton

7

© Barthélémy-Grino architectes, RFR éléments, D'ICI LA paysagistes

BERCY
1 – Dietmar Feichtinger, architecte
2 – Nicolas Michelin & Associés, architectes
3 – Barthélémy-Grino, architectes
4 – Claude Vasconi, architecte

MASSÉNA
5 – Jacques Ferrier, architecte
6 – Sauerbruch-Hutton, architectes
7 – Anne Démians, architecte
8 – Éric Lapierre, architecte

PORTE DE LA CHAPELLE
9 – Dominique Perrault-Uaps, architectes
10 – Brenac & Gonzalez, architectes
11 – Abalos & Herreros , architectes

8

© Éric Lapierre Expérience

9

© Perrault Projets

10

©Auralab Thomas Series

11

© Luis Cabrejas (Neograma)

préservés gagnerait à se renforcer encore. C'est la condition pour que le processus historique constitutif de l'image de Paris se perpétue.
Il faut sans doute, pour cela, abandonner l'idée d'un « zonage architectural » qui opposerait quartiers « anciens » et quartiers « modernes ».
La mixité architecturale implique que l'on conserve, dans les nouvelles opérations publiques, des fragments de la mémoire collective à côté d'une dominante de création contemporaine. Mais elle implique aussi, réciproquement, que dans les quartiers existants, l'architecture de notre époque vienne incarner une ville en mouvement et inscrire une page nouvelle dans son continuum historique.

Mettre en œuvre, aujourd'hui et demain, de grandes opérations d'aménagement

Sous réserve d'ajustements éventuels liés à l'approbation du Sdrif (Schéma directeur de la région Ile-de-France) et au renouvellement du Programme local d'habitat, les priorités qui guideront les aménagements futurs sont aujourd'hui relativement bien cernées :

- stabilisation, voire légère augmentation de la population ;
- effort persistant en matière de logements, tout particulièrement pour les couches moyennes et les populations les plus modestes ;
- poursuite de la lutte contre les inégalités et de l'effort en matière d'équipements locaux, notamment pour les personnes âgées ;
- maintien de l'attractivité économique dans toute sa diversité ;
- accroissement des facteurs de rayonnement de Paris ;
- renforcement de la part des transports en commun et des modes « doux » ;
- affirmation d'un usage de l'espace public ouvert à tous.

Les dispositions du PLU en précisent le cadre, qui prendra tout particulièrement appui sur les opérations publiques déjà engagées, mais aussi sur celles qu'il s'agit désormais d'imaginer autour de nouvelles grandes emprises disponibles. **Les cahiers d'arrondissement** tentent, à cet égard, de repérer quelques-uns des sites qui pourraient à l'avenir être le support d'une telle évolution.
Parallèlement, des approches thématiques fortes pourront donner lieu à des actions concrètes et ambitieuses, sur les espaces publics (quais de Seine, échangeurs routiers, portes de Paris, tramway des gares, etc.) comme en faveur du logement, de l'emploi et de la mise en valeur du patrimoine.
Dans de nombreux cas, cependant, la multiplicité des actions nécessitera une coordination et des impulsions particulières, sans cadre planificateur trop rigoureux, afin de pouvoir s'adapter à une réalité qui change vite et répondre, par exemple, aux besoins d'équipements locaux.
L'observatoire du PLU doit être l'instrument privilégié pour assurer ce pilotage précis et réactif, au plus près des évolutions constatées.

Imaginer des projets de quartier

Pour guider sa démarche, l'observatoire du PLU devrait promouvoir, en particulier, la relance et l'approfondissement de projets de quartier. Les cahiers d'arrondissement repèrent, à cet égard, des territoires qui pourraient faire l'objet d'une expertise spécifique afin d'identifier les sites susceptibles d'accueillir de tels projets, et où la synergie entre les actions thématiques, conçues dans un esprit commun, pourrait donner une meilleure portée à l'action collective.
Il s'agirait ainsi d'associer, suivant le cas, travail sur l'espace public et les équipements, préservation du patrimoine et des tissus fragiles, préservation de certains secteurs d'activité industrielle ou artisanale et d'animation commerciale, développement de la construction neuve sur les emprises évolutives encore disponibles, traitement social des catégories défavorisées, ou encore renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle (par exemple, sur d'anciens « grands ensembles »).
Les territoires suggérés pour cette expertise préalable, entre lesquels il faudrait naturellement arbitrer, regroupent plusieurs catégories de tissus :

- **Des quartiers à dominante faubourienne, où la qualité mais aussi la fragilité du cadre bâti et de la vie urbaine peuvent requérir une approche globale.**

Entrent dans cette catégorie les quartiers du Faubourg-du-Temple-Belleville et de la Chapelle, où l'insalubrité est encore présente ; le quartier des Épinettes, marqué par des difficultés commerciales et la présence d'une population défavorisée ; le quartier Château-Rouge (secteur du Faubourg-des-Poissonniers) ; ou encore le quartier Avron-Maraîchers, au-delà de l'étude menée jusqu'à présent sur le seul espace de la rue d'Avron.

S'en approchent, à un degré moindre, le faubourg Oberkampf-Ménilmontant, même si l'espace public a été en partie traité ; le Faubourg-Montmartre, qui peut subir la pression de la zone de bureaux voisine ; les différentes voies de faubourg qui convergent sur le quartier Gambetta, caractérisées par des tissus fragiles et dont les espaces publics sont à réévaluer.

- **Des quartiers issus de l'important parc résidentiel à dominante sociale produit à partir des années 1960.**

À l'image de l'action engagée cité Michelet, ces quartiers pourraient être expertisés à la lumière d'actions de réhabilitation, de diversification des occupations, voire de désenclavement autour d'une requalification des espaces publics libres. Sont suggérés à cet égard les abords du quartier Choisy-Olympiades ; le quartier Flandre-Michelet, assemblage complexe de grandes unités résidentielles « modernes » ; les espaces libres du quartier Couronnes ; des compléments dans le quartier Reuilly-Saint-Éloi, pour mieux ouvrir celui-ci sur son environnement ; le quartier Bagnolet-Belgrand, qui compte un important parc social exposé au bruit et isolé, du fait de la présence de l'échangeur de la porte de Bagnolet ; ou encore le quartier de la porte d'Italie, en liaison avec une évolution des abords et du sursol du boulevard périphérique.

- **Des quartiers à composante économique marquée.**

Ainsi du quartier Sedaine-Popincourt, confronté à la monoactivité ; des quartiers des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, dont le patrimoine est de qualité mais où subsistent des problèmes sociaux, des difficultés liées à certaines activités et des bâtiments insalubres ; ou encore des quartiers Sentier et Gravilliers, qui présentent des similitudes avec les faubourgs nord en termes de bâti, d'activités et d'espace public.

- **Des quartiers situés aux abords des opérations d'urbanisme.**

Ce pourrait être le cas, particulièrement, avec et autour du projet de restructuration majeur des Halles, qui impose d'articuler de multiples centralités et points d'intérêt tout en maîtrisant leurs effets vis-à-vis de la vie locale : centralité du « patrimoine mondial » en rives de Seine au sud du Châtelet ; centralité de quartier au nord de Montorgueil ; centralités culturelles à l'est et à l'ouest avec les quartiers Beaubourg, Louvre-Palais-Royal et Marais.
C'est dans un esprit similaire que pourraient s'inscrire le suivi du quartier des Batignolles, où les commerces fermés sont déjà en nombre important, ou le projet de quartier Riquet-Pajol, en relation avec celui de la Chapelle et du futur quartier Pajol voisin.

Quai d'Issy-les-Moulineaux. Bords de Seine à Issy et esquisse indicative sur les terrains de la Défense nationale à Paris. Le parc André-Citroën en arrière-plan.

© Ph.Guignard@air-images.net - Apur

Paris, métropole

Les territoires de la couronne : une « ligne de vie » au cœur de l'agglomération

Si un nouveau regard semble aujourd'hui acquis sur la place que Paris occupe au sein de la région, notamment grâce aux actions récemment lancées sur l'ensemble de la couronne *intra-muros*, l'effort doit être poursuivi sur ce territoire en partenariat avec les communes riveraines. Tout l'enjeu est en fait de renverser intégralement la perspective et de faire de cet espace, autrefois en marge du seul Paris, un espace vital intercommunal encore plus lisible et identifiable, une véritable ligne de vie, en somme, au cœur de l'agglomération et de l'Ile-de-France.
C'est que l'on trouve là, comme Paris a pu le souligner au cours de l'élaboration du Sdrif, les principaux territoires de projet à même d'exprimer l'ambition et l'ouverture de la capitale, ainsi que sa capacité à promouvoir des quartiers équilibrés et accueillants, revivifiant les cités actuelles où la vie est parfois difficile. C'est là aussi que de nombreux espaces libres formant la « ceinture verte » devront être préservés et, si possible, complétés. C'est là encore que vont se développer, au niveau de certaines portes, des projets en connexion avec ceux imaginés par les communes riveraines pour en faire de véritables projets métropolitains.
Sont ainsi concernés :

• **La couronne nord de Paris, Clichy, Saint-Ouen**
Ce vaste territoire, auquel pourrait être associée la boucle de Gennevilliers, connaît aujourd'hui de profondes mutations. Paris est principalement concerné par le site de Clichy-Batignolles, les GPRU de la porte Pouchet et de Montmartre-Clignancourt, ainsi que par l'aménagement de la porte de Saint-Ouen. Au sein d'une même perspective d'ensemble, la création de logements et le développement de programmes économiques sur différents sites, intégrant une valorisation du marché aux Puces, pourraient s'appuyer sur une requalification ambitieuse de l'ouvrage du boulevard périphérique et de ses abords.

• **Paris Nord-Est, Plaine Commune**
Expression majeure des inégalités entre le sud-est et le nord-est de l'agglomération, ce grand territoire à fort potentiel fait figure de site stratégique dans le projet de Sdrif. En accord avec les collectivités concernées, Paris a déjà fait connaître son intention de mobiliser ses grandes emprises en mutation et d'y favoriser le développement d'opérations mixtes, ainsi que de participer au renforcement du maillage des réseaux de transports et à la requalification des espaces publics structurants. Nombreux sont les projets importants d'aménagement et de transports d'ores et déjà esquissés, depuis la porte de la Chapelle jusqu'à la porte de la Villette, qui vont couvrir partiellement le boulevard périphérique.

• **Les territoires de l'est**
Sur ce territoire intermédiaire, qui associe quartiers en difficulté et quartiers plus aisés au sud, nombreux sont là encore les projets à se développer dans et hors Paris. À commencer par le territoire faisant la jonction avec Paris Nord-Est qui, depuis le parc de la Villette et la porte de Pantin, entoure la RN3 et le canal de l'Ourcq. Plus au sud, s'y ajoutent la porte des Lilas et le quartier Saint-Blaise, ainsi que les portes de Bagnolet, de Montreuil et de Vincennes, qui font écho à des projets du même ordre dans les communes voisines et où des compléments pourraient être imaginés. La coordination de ces projets et leur synergie gagneraient à être renforcées, pour conforter la qualité du cadre de vie et la mixité des occupations en donnant toute sa place à l'emploi. Le prolongement du tramway de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle devrait y contribuer.

• **Paris Rive Gauche, Bercy, Seine Amont élargi**
Rive droite, il est souhaitable de favoriser la continuité urbaine entre Paris et Charenton-le-Pont, en développant un véritable projet urbain dans le secteur Bercy-Charenton. Sur l'autre rive, Seine Amont s'inscrit dans la continuité de Paris Rive Gauche, son potentiel élevé faisant de l'ensemble un second site stratégique dans le projet de Sdrif. Un développement qui devrait se voir renforcé avec l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont (ORSA), à laquelle il sera utile d'associer les opérations de renouvellement voisines comme, à Paris, le quartier Bédier-Boutroux-Porte-d'Ivry et les Olympiades.

• **Les territoires du sud**
Ce territoire, qui s'étend depuis la montagne Sainte-Geneviève et le plateau de Saclay jusqu'à Évry et Melun-Sénart, Vallée scientifique de la Bièvre incluse, est doté d'un fort dynamisme scientifique, universitaire et technologique. Pour accroître sa lisibilité et sa place à l'échelle

Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), avec le quartier des Docks et la Seine au premier plan, le quartier de la tour Pleyel et la plaine Saint-Denis en arrière-plan.

© Ph.Guignard@air-images.net

Sommaire Sommaire général Fermer

métropolitaine, ses pôles de compétences devront être renforcés et le maillage des transports amélioré. La mise en service du tramway des Maréchaux sud constitue à cet égard une première étape. Plusieurs sites parisiens peuvent être concernés par ce projet, à commencer par la Cité internationale universitaire, dont la réhabilitation et le désenclavement sont à l'étude. L'amélioration de l'insertion du périphérique, le développement d'équipements, de logements étudiants ou de pépinières d'entreprises, pourront y contribuer.

• **Paris et le Val de Seine**

Dans le sud-ouest, Paris a fait part de son souhait d'accompagner le mouvement qui s'amorce le long du Val de Seine, s'appuyant sur d'ambitieux aménagements urbains et de nouveaux équipements : après l'aménagement de la ZAC André-Citroën, Beaugrenelle fait actuellement l'objet d'un important projet de rénovation. À l'avenir, des terrains sous-utilisés pourront être mobilisés aux abords de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, dans le cadre d'une démarche intégrant le réaménagement de terrains de la Défense nationale et de la RATP, ainsi que le développement du Parc des expositions de la porte de Versailles, équipement régional majeur.

Une communauté de destin avec l'ensemble de l'agglomération…

En réalité, c'est avec l'ensemble du territoire de l'agglomération centrale que Paris entend désormais construire une communauté de destin. Cela en liaison avec les points périphériques forts que constituent les vallées de la Seine et de ses affluents, les villes nouvelles, l'ensemble Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, l'ensemble de Plaine de France ainsi que le secteur de Roissy.

Malgré les difficultés que rencontrent, dans leur développement, les coopérations territoriales au cœur de l'Ile-de-France, d'importantes initiatives ont en effet progressivement vu le jour :

- en dehors de la capitale, des projets communs ont été montés autour de Plaine Commune, de l'Actep (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien), du secteur du Val de Bièvre ou encore des territoires aval de la Seine ;
- du côté de Paris, ont été engagées des actions de partenariat avec plus de 80 communes d'Ile-de-France, ainsi que des protocoles de coopération avec des communes de la première couronne ;
- quant à l'État, il soutient trois opérations d'intérêt national : Seine Amont, Seine Aval et Saint-Quentin-Massy-Saclay.

Alfortville et Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Le confluent de la Seine et de la Marne, Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine et Paris en arrière-plan.

© Ph.Guignard@air-images.net

La coopération a également pris une nouvelle dimension à la faveur de la révision du Sdrif, engagée par la région en 2005, et avec la naissance, en 2006, d'une conférence métropolitaine qui réunit aujourd'hui une cinquantaine de collectivités de l'agglomération. Ce lieu informel de dialogue et d'élaboration collective a pour mission de faire progresser la réflexion sur des sujets majeurs comme le logement, les déplacements ou le développement économique.

… dont il convient de préciser les modalités de fonctionnement

Une part importante de l'avenir régional se joue ainsi au cœur de l'agglomération, tout le monde le perçoit aujourd'hui. Mais il s'agit d'aller plus loin : l'effet « mosaïque » qui résulte de la fragmentation institutionnelle est encore une faiblesse, tant vis-à-vis des autres grandes métropoles mondiales que, sur le plan interne, au regard des inégalités très fortes qui subsistent. D'où la question de la création d'une structure plus solide de coopération à l'échelle de l'agglomération. Une telle structure permettrait de traiter avec détermination et cohérence des enjeux et défis largement partagés : rayonnement, diversité sociale, construction de logements, harmonisation des politiques de déplacements, réduction des disparités territoriales. Elle pourrait être également le cadre d'une meilleure coordination opérationnelle, ainsi que d'une meilleure synergie entre plusieurs groupes de projets locaux voisins, dont certains projets parisiens : ces projets pourraient être réunis au sein de quelques grands sites fédérateurs, supports de centralités ou polarités puissantes d'échelle métropolitaine, à l'instar de ce qui se réalise dans les autres grandes villes du monde.

L'enjeu du grand Bassin parisien

À une échelle plus large encore, à laquelle conduit l'inauguration récente du TGV Est, on pourrait même amorcer une réflexion sur le devenir du Bassin parisien et sur la place que le cœur de l'Ile-de-France doit y occuper. À un moment où la liberté est donnée aux collectivités territoriales d'assumer leur destin, sans hiérarchie réciproque, ce sont en effet les villes et les agglomérations qui disposent, sans doute, des meilleurs leviers pour l'action.

Sommaire Sommaire général Fermer

C'est dire que Paris et le cœur dense de l'Ile-de-France auraient tout à gagner à engager le débat avec les principales aires métropolitaines du grand Bassin parisien, notamment avec celles qui, au-delà, relient Paris à la partie la plus vive de l'Europe, l'Europe du Nord, mais qui connaissent aujourd'hui une évolution démographique et économique peu satisfaisante : Le Havre, Lille, Nancy, Metz, Strasbourg, autant d'ambassadrices avec lesquelles il est urgent de renouer le dialogue, pour faire enfin des tentatives passées une réalité.
D'une certaine façon, il s'agirait là de prolonger, sous une forme plus large, le lien que Paris a renoué ces dernières années avec les collectivités territoriales voisines, en réfléchissant aux moyens de renforcer les synergies entre l'agglomération urbaine dense du cœur de l'Ile-de-France et les grandes villes du Bassin parisien élargi.
Cela permettrait d'inventer d'autres modalités pour l'établissement des populations, ainsi que des formes nouvelles de coopération en matière d'implantation d'activités et d'équipements, sur des territoires urbains constitués, crédibles et à fort potentiel. Cela permettrait aussi d'alléger la pression démographique sur les aires à dominante rurale, vastes et difficiles à desservir, qui séparent ces territoires, car cette pression risquerait, sinon, d'être très complexe à juguler.

On le voit, les défis pour Paris sont nombreux. C'est tout l'enjeu de la construction d'une capitale moderne et durable, à la hauteur des grandes métropoles internationales auxquelles Paris doit se mesurer. Lutte contre la pollution et la dégradation du paysage urbain, renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité, stimulation d'une économie dynamique, responsable et créatrice d'emplois, renouvellement interne cohérent et moderne, consolidation de l'élan de coopération à l'échelle de l'agglomération : autant de défis que seule une action globale, à moyen et long termes, permettra de relever. L'avenir dira si Paris a su se donner, au début de ce siècle, les moyens de son ambition ■